

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie**

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **Emile Grimaud**

VINGT-DEUXIÈME ANNÉE

CINQUIÈME SÉRIE. — TOME III

(TOME XLIII DE LA COLLECTION)

5^e Livraison. — Mai 1878.



NANTES

BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1878

TABLE DES ARTICLES

	<i>Pages</i>
I. DEUX CAPUCINS DU COUVENT DE RENNES, MARTYRS EN ORIENT AU XVII ^e SIÈCLE, par M. S. Ropartz	337
II. ÉTUDES SUR LA TERREUR. — LES NOYADES DE NANTES (suite), par M. Alfred Lallé	349
III. PETITS POÈMES VENDÉENS. — LE SURSIS, par M. Emile Grimaud	363
IV. MARINE FRANÇAISE. — COMBAT DE BELLE-ILE OU DES CARDINAUX, par M. S. de la Nicollière-Teijeiro	371
V. CORRESPONDANCE DES BÉNÉDICTINS BRETONS, ET AUTRES DOCUMENTS INÉDITS RELATIFS A LEURS TRAVAUX SUR L'HISTOIRE DE BRETAGNE (1688 à 1727), publiés par M. Arthur de la Borderie (suite).....	381
VI. NOTICES ET COMPTES RENDUS. — <i>Histoire de la Vendée</i> (tome 1 ^{er}), de M. l'abbé Deniau , par M. Eugène de la Gournerie . — <i>La Patrie en danger</i> , de M. Albéric d'Antully , par M. le C ^o de Saint-Jean . — M. SIGISMOND ROPARTZ , par M. Paul de la Bigne-Villeneuve . — M ^{sr} DE L'ESPINAY, par M. l'abbé du Tressay	395
VII. CHRONIQUE, par MM. Louis de Kerjean et du Tressay	413

DEUX CAPUCINS DU COUVENT DE RENNES

MARTYRS EN ORIENT AU XVII^e SIÈCLE*

I

En 1756, parut à Rennes, chez les Vatar, un volume in-12, portant ce titre : « *Abrégé de la Vie et du Martyre des révérends Pères Agathange de Vendôme et Cassien de Nantes, capucins, prêtres; extrait de plusieurs manuscrits contemporains, déposés dans les archives des capucins de Tours et de Rennes. — Avec un discours préliminaire en forme de préface sur la dignité du martyr, par le R. P. Emmanuel de Rennes, capucin de la province de Bretagne, ancien lecteur de théologie et définiteur.* » La préface nous apprend que ce livre a été écrit sur la demande et l'ordre des supérieurs des provinces des capucins de Touraine et de Bretagne. C'est un livre fort bien fait, un peu trop sobre dans le récit des événements, un peu trop prolixe peut-être dans les réflexions morales. C'était, d'une part, le genre et le style général de l'hagiographie à cette époque, et, d'autre part, l'ouvrage étant spécialement écrit en vue de la béatification des deux capucins, martyrisés dans le siècle précédent, que Louis XIV lui-même avait sollicitée près du Saint-

* Cette étude, dont notre regretté collaborateur avait pu corriger les épreuves, sera suivie de deux ou trois autres, qu'on lira avec d'autant plus d'intérêt que ce sont les dernières pages signées de cette plume qui fut toujours si dévouée à notre œuvre. (*Note de la Rédaction*).

Siège, dès 1665, qui avait été retardée par les obstacles que les rois d'Éthiopie apportaient à toute enquête dans leur royaume, le livre, dis-je, affecte naturellement la forme d'un véritable mémoire sur procès, et d'une sorte de plaidoirie.

L'ouvrage du P. Emmanuel n'a pas été réimprimé. Il a servi au P. Perot, pour ses *Vies des saints et saintes* des trois ordres de saint François, Paris, 1779, trois volumes in-42, et en ce qui concerne seulement le P. Cassien de Nantes, à M. l'abbé Tresvaux, pour son supplément aux *Vies des saints de Bretagne*, de D. Lobineau, tome iv, p. 43. Il m'a paru qu'on peut en tirer encore quelques notes utiles pour l'histoire du développement des capucins en Bretagne, et surtout pour l'histoire de l'intervention active des capucins bretons dans l'œuvre des missions étrangères, spécialement au XVII^e siècle.

Les capucins avaient été introduits en France en 1573, par Charles IX et Catherine de Médicis, qui voulaient les opposer surtout aux progrès du calvinisme. Mercœur, dix ans plus tard, les appela à Nantes, et, dans l'origine, les capucins bretons relevaient de la province de Touraine. Mais, en Bretagne, cet ordre austère, énergique, simple, gai, s'acclimata comme une génération autochtone, et se recruta, même dans les classes instruites et élevées, d'une façon presque miraculeuse. Ce fut chez nous l'ordre populaire par excellence.

Dans la dernière année du XVI^e siècle, les capucins français firent une recrue qui devait avoir sur l'avenir de l'ordre une influence considérable. Il se nommait dans le monde François le Clerc du Tremblay; son père, conseiller au parlement de Paris, présidait la Chambre des requêtes. Le jeune homme voyagea en Allemagne et en Italie, embrassa le parti des armes, se distingua au siège d'Amiens, puis tout à coup, à l'âge de vingt-deux ans, il quitta le monde et le brillant avenir qu'il lui présagait et se fit capucin. C'est lui qui fut l'auxiliaire le plus apprécié et le plus important du cardinal de Richelieu, sous son nom de capucin, le P. Joseph. Les pamphlétaires et les romanciers en ont fait un monstre de fourberie,

d'ambition et même de cruauté. En réalité, il fut par dessus tout un vrai moine, entièrement dévoué aux œuvres supérieures de l'Église. Il usa de l'influence personnelle que lui donnaient et sur le cardinal et sur le roi les éminentes qualités de son esprit, pour se faire l'initiateur, le propagateur des missions d'Orient et des missions catholiques d'Angleterre.

Il en ouvrit le dessein au Pape dans un voyage qu'il fit à Rome pour des affaires d'État. Paul V approuva cette pensée et constitua le P. Joseph lui-même et le P. Léonard de Paris, autre capucin d'une éminente vertu, préfets des missions projetées, auxquelles furent exclusivement consacrés les capucins de France, et plus spécialement ceux de la province de Touraine, dont la Bretagne faisait alors partie, et à laquelle le P. Joseph s'était lui-même affilié dès l'origine, pour être au centre des missions catholiques du Poitou, première œuvre des capucins en France.

Les missions étrangères, que le P. Joseph rendait aux capucins, avaient été l'une des premières œuvres de saint François d'Assise lui-même. Dès l'origine, les Franciscains avaient eu, dans l'Orient, où saint François était allé de sa personne, la gloire du martyre. Le P. Joseph apportait à son œuvre, outre le zèle de la réforme franciscaine à son aurore, et sa popularité égale à celle que l'ordre naissant avait acquise au XIII^e siècle, l'influence encore prépondérante des rois de France sur l'Orient. Louis XIII et le cardinal de Richelieu fondèrent partout des couvents et hospices pour les missionnaires, et le mouvement fut tel que, dans la première moitié du XVIII^e siècle, le P. Emmanuel, de Rennes, pouvait écrire aux supérieurs des provinces de Touraine et de Bretagne : « Vous entretenez aujourd'hui des missions à Loscara et à Nicosie, dans l'île de Chypre, à Alep, à Damas, Seyde et Tripoli; en Syrie, à Diarbekyr, à Meredia; en Mésopotamie, à Mossul, autrefois Ninive; en Médie, à Bagdad, autrefois Babylone; en Chaldée, Tauris ou Ecbatane; en Arménie, à Ispahan; dans la Perse à Surate; dans les Indes orientales, à Madras et à Pondichéry; sur les côtes de Coromandel; au Caire, en Égypte; à Bérite, à Abbaye, à Gazir, à Solima, dans la Palestine. »

L'Éthiopie ne figure pas sur cette longue liste. Au commencement du XVII^e siècle, les jésuites portugais et espagnols, appelés par Zadinghel et Susnès son fils, empereurs d'Abyssinie, avaient pris possession de ce vaste et riche territoire. C'était en 1605 que Zadinghel, converti par des négociants portugais¹, résolut de convertir à son tour ses États, infectés de l'erreur d'Eutychès, prépondérante depuis des siècles. Zadinghel envoya donc une ambassade solennelle au pape Clément VIII et à Philippe III pour leur demander des missionnaires. Mais en attendant l'arrivée des jésuites, que le Saint-Siège chargeait exclusivement de la mission d'Éthiopie, Zadinghel voulut convertir son royaume lui-même et d'autorité. Les Eutychéens se révoltèrent contre les édits de l'empereur, qui fut tué en combattant ses propres sujets. Son fils Susnès vengea cruellement son père; après avoir vaincu la révolte, il outra les supplices contre les révoltés et régna par la terreur. C'est dans ces conditions que s'établit l'Église catholique d'Abyssinie. Elle eut un archevêque, de l'ordre des jésuites, D. Alphonse Mendez, et de nombreux missionnaires, et parut dans l'origine destinée à de grands succès². Mais la mort de Susnès, arrivée en 1634 ou 1635, modifia brusquement cet état de choses. Susnès laissait un fils mineur, du nom de Basilidès. La tutelle et la régence furent dévolues à sa mère. Cette femme, qui, du vivant de son mari, avait paru excellente catholique, leva tout d'un coup le masque. Les Eutychéens, reprenant le dessus sous son gouvernement, appliquèrent avec usure la loi du talion aux catholiques. Non-seulement l'archevêque Mendez et les jésuites eurent ordre de sortir de l'empire; non-seulement les négociants

¹ Les Portugais avaient contribué, conduits par Christophe Gama, à chasser les Maures de l'Éthiopie, au milieu du XVI^e siècle, et y étaient vus depuis avec faveur. Quelques jésuites portugais y pénétrèrent même à cette époque.

² Voyez, dans les premières relations des Missions des jésuites, qui ont été le rudiment des *Lettres édifiantes*, l'*Histoire de ce qui s'est passé au royaume d'Éthiopie en l'année 1626 jusqu'au mois de mars 1627*, par le P. Emmanuel Almeida, traduction française, — Sébastien Cramoisy, 1629, petit in-8°. — Les relations des jésuites nomment l'empereur le *sultan Segued*. C'est le même que les franciscains nomment *Sicinius* ou *Susnès*. Ce volume, que nous devons à l'obligeance de M. le chanoine Houët, était de la bibliothèque des capucins de Rennes.

portugais établis en Abyssinie depuis longtemps et en grand nombre, durent quitter ce royaume, dont l'entrée était désormais interdite, par décret de la régente, à tout catholique; mais l'exil atteignit aussi tous les grands qui refusèrent d'apostasier, et entre autres le propre frère du feu roi³.

Telles furent les tristes nouvelles qui parvinrent aux capucins du Caire. Elles donnèrent immédiatement à quelques-uns d'entre eux, et surtout au P. Agathange de Vendôme et au P. Cassien de Nantes, la pensée de solliciter du Saint-Siège l'héritage forcément abandonné des jésuites. Cette mission d'Éthiopie, chaudement favorisée par le P. Joseph, dont elle avait séduit l'esprit généreux et hardi, n'eut d'autre résultat que de donner la couronne du martyr aux PP. Agathange et Cassien, dont il convient maintenant d'esquisser le profil sympathique.

II

L'aîné des deux, le P. Agathange, était né à Vendôme en 1599. Son père, nommé M. Nouvois, occupait dans le Vendômois des charges considérables. C'était un homme d'une haute piété, qui accepta comme un grand honneur les fonctions de procureur syndic des capucins, à leur couvent de Vendôme. On sait que les franciscains, ayant fait un vœu absolu de pauvreté, remettaient le soin de tous leurs intérêts temporels à des laïcs, ainsi constitués leurs tuteurs perpétuels. Cette charge, purement honorifique et souvent onéreuse, était ambitionnée des premières maisons de France. C'étaient les d'Argenson, ministres et secrétaires d'État, qui étaient héréditairement les procureurs de tous les capucins de France;

³ L'une des relations des jésuites, celle indiquée plus haut, nomme ce prince *Zebachrist*. Une autre relation, imprimée chez Jean Henault en 1659, le nomme *Basse los Christos*, et dit que ce prince fut non-seulement exilé, mais décapité, et que sept au moins des missionnaires jésuites subirent le martyr en Éthiopie, en 1653 ou au commencement de 1654.

chaque couvent avait son syndic particulier, toujours un gentilhomme de vieille souche, ou un magistrat du premier rang. M. Nouvois se considérait absolument comme le père des capucins de Vendôme; et lorsque son fils lui fit part de son dessein de prendre le froc, non-seulement il n'y mit pas d'obstacles, mais l'approuva pleinement.

Ce fut en 1619 que le jeune Nouvois, âgé de vingt ans, reçut l'habit des mains du Père Gilles de Monay, gardien du Mans et maître des novices, qui lui imposa le nom de Frère Agathange, qu'il devait si bien justifier. C'était une règle de toutes les congrégations franciscaines et de plusieurs autres, que non-seulement le nom de famille, souvent grand et illustre dans le monde, mais le nom de baptême lui-même, disparaissaient absolument pour faire place au nom de religion, accosté du nom du lieu de naissance. La disparition partielle ou totale des archives monastiques ne permet plus, souvent, de rétablir le lien volontairement rompu, et nous sommes forcé, comme les pieux annalistes religieux, d'employer le vocabulaire conventuel. Nous dirons donc désormais : le *P. Agathange de Vendôme*, et le *P. Cassien de Nantes*¹.

Au bout d'un an, le P. Agathange fut envoyé à Poitiers, où il passa trois ans à faire son séminaire, ayant pour supérieur le P. Ignace de Nevers, qui avait pour second le célèbre Père Joseph. Ce fut à Poitiers que le P. Joseph, qui songeait déjà aux missions orientales, étudia et apprécia la valeur du frère Agathange.

En 1623, notre novice fut envoyé à Rennes pour y faire ses hautes études de philosophie et de théologie, sous un maître qui jouissait à cette époque d'une haute réputation de science et de vertu, le P. François de Tréguier. Je regrette de ne pouvoir indi-

¹ Les registres de vêtue mettaient le nom de famille en face du nom de religion. Mais ces registres, pour ce qui concerne le couvent de Rennes, conservés au greffe du Tribunal civil, ne commencent qu'en 1741 pour aller jusqu'en 1767. Le P. Emmanuel y figure déjà comme maître des novices, mais je n'ai pas trouvé son nom de famille. J'ignore, à plus forte raison, le nom patronymique du P. François de Tréguier.

quer le nom de famille de ce compatriote, dont notre hagiographe écrivait, au XVIII^e siècle : « Sa mémoire est encore en bénédiction dans toute la Bretagne, où il a brillé longtemps par les talents d'une profonde érudition, d'une éloquence alors peu commune dans la prédication, et d'un sage gouvernement de sa province, dont il fut plusieurs fois le supérieur provincial. »

Le frère Agathange passa trois ans encore au couvent de Rennes, modèle des novices tant par sa piété que par son zèle pour l'étude. Sa bibliothèque ne comprenait qu'une bible, les œuvres de saint Bonaventure, et les cahiers qu'avait dictés en classe le P. François; mais il savait déjà et parlait aisément cinq langues différentes. Il avait été ordonné prêtre à l'âge de vingt-sept ans, et il se sentait intérieurement tout plein du zèle des missions étrangères, que son premier maître, le P. Joseph, venait de fonder; mais par modestie il n'osait s'en ouvrir à ses supérieurs, qui de leur côté, et conformément à la règle même de saint François, attendaient les ouvertures du novice, bien que le P. Joseph eût spécialement entretenu le P. François des dispositions qu'il avait remarquées chez son élève de Poitiers, pour la vie des missionnaires. Une circonstance fortuite hâta la solution. Le P. Albert de Nantes, qui ne s'était fait capucin que par le désir de se consacrer aux missions, et le P. Valentin d'Angers venaient de recevoir leur obédience et leur ordre de départ pour l'Orient, lorsque le P. Valentin tomba dangereusement malade. Le P. François n'hésita pas, et proposa inopinément au P. Agathange de remplacer le P. Valentin et de partir à sa place. Celui-ci, que cet ordre inattendu trouvait depuis longtemps préparé, alla à sa cellule, se prosterna pendant une heure aux pieds du crucifix, prit son bréviaire et un bâton, et partit à l'heure même en compagnie du P. Albert.

Il vit à Paris le P. Joseph, reçut ses ordres et ses instructions, alla s'embarquer à Marseille, et vint prendre gîte à Alep, où Louis XIII venait de fonder un couvent et un hospice pour les capucins.

Le nouveau missionnaire donna dès lors libre cours à son zèle;

tout en apprenant l'arabe avec un homme fort instruit, qui avait occupé des postes considérables à la cour du sultan et qu'une disgrâce subite avait réduit à l'état de pédagogue ; il se livra à l'apostolat spécial des négociants européens que le commerce attirait en grand nombre à Alep. Le 14 novembre 1629, le Père Jean Chrysostome d'Angers écrivait d'Alep à la congrégation de la Propagande : « C'est une merveille que le zèle du P. Agathange, il est tout feu et tout ce qu'il entreprend. Quoiqu'il soit assiduellement appliqué à l'étude des langues, il dérobe cependant sur ses études quelque temps pour visiter tantôt un Turc, tantôt un Grec, quelquefois un Jacobite, souvent des Maronites, et il tire un double profit de leur conversation : il se facilite le langage du pays et s'insinue peu à peu dans l'amitié des uns et des autres, pour les gagner tous à Jésus-Christ. Avant de sortir de sa cellule, il prépare ses discours selon la portée et les besoins de ceux qu'il va visiter ou la liberté qu'il a de s'expliquer avec eux. Déjà plusieurs Mahométans, entre autres un des chérifs, qui sont les gentilshommes du pays, et un dada de derviches, espèce d'abbé de moines musulmans, lui ont demandé d'être instruits de la foi chrétienne, et soutiennent les missionnaires capucins de tout leur crédit et de toute leur autorité. Le dada vient souvent dans leur hospice pour avoir la satisfaction de lire le saint Évangile, qu'il baise fréquemment et qu'il met ensuite sur sa tête par dévotion, priant instamment qu'on lui donne les moyens de passer en Europe, afin qu'il puisse librement professer la religion catholique et entrer dans l'ordre des capucins. Le P. Agathange a de plus entrepris la conversion d'un évêque schismatique, et nous avons tout lieu d'espérer qu'il y réussira. »

Il réussit, en effet, et cet évêque converti contribua de tout son pouvoir aux travaux et au succès des missionnaires dans la Syrie. D'un autre côté, le curé maronite d'Alep, voulant faire profiter ses ouailles de la connaissance rapide que le P. Agathange avait acquise de la langue arabe, le pria de prêcher dans son église. L'obstacle vint d'un côté où on ne devait pas l'attendre. Il y avait à Alep un religieux européen, d'un ordre différent des capucins et que nos

mémoires n'indiquent pas autrement, lequel, à tort ou à raison, se parait du titre de grand vicaire du patriarche des Maronites, et, par jalousie contre les franciscains, prétendit que, pour la dignité du culte maronite, le patriarche ne voulait point que les étrangers prêchassent dans les chaires de son rite à Alep, s'ils n'étaient archevêques ou à tout le moins évêques eux-mêmes. Le patriarche protesta énergiquement plus tard contre cette calomnie ; mais les capucins jugèrent qu'il fallait éviter un conflit, dont les musulmans pouvaient tirer parti contre les catholiques des deux rites, et résolurent de s'abstenir.

Cela fut l'occasion providentielle qui porta les supérieurs du P. Agathange à envoyer le missionnaire en Égypte, où il échappait à la jalousie de l'irascible grand vicaire maronite.

En se rendant au Caire, le P. Agathange traversait le Liban et devait faire étape dans un hospice nommé Marsthouma, et qui était alors tenu par les capucins français. C'était tout près du couvent où habitait le patriarche des Maronites. Le P. Agathange l'alla visiter et lui raconta naïvement les défenses qu'avait notifiées son grand vicaire à Alep. Le patriarche en marqua une grande indignation et protesta énergiquement qu'il n'avait jamais donné d'ordres de cette nature, et, pour le marquer plus efficacement, il donna au P. Agathange la mission spéciale d'évangéliser son propre diocèse.

Notre capucin y consacra les six derniers mois de l'année 1630. « La mémoire de tout le bien qu'il opéra comme en passant dans toute cette contrée, écrivait un siècle plus tard le P. Emmanuel, s'y conserve encore de nos jours, et on peut lui appliquer ces paroles du roi-prophète, qui regardent le Messie : *Les fruits de sa mission ont surpassé les hauteurs du Liban.* »

Au commencement de 1631, le missionnaire arrivait au Caire. Les capucins avaient, dans la partie de cette grande ville nommée le vieux Caire, un couvent et un hospice fondés récemment par Louis XIII et entretenus par les libéralités du roi de France, comme ceux de toutes les missions du Levant. Ce fut là qu'alla loger le P. Agathange. La mission spéciale dont il était chargé concernait

surtout les Cophtes égyptiens, chrétiens schismatiques imbus, comme je l'ai déjà dit, des erreurs d'Eutychès et de Dioscore, auxquelles ils joignaient des erreurs particulières relativement au mariage, qu'ils ne regardaient pas comme un sacrement et dont ils n'admettaient pas l'indissolubilité, et relativement à la confirmation et à l'extrême-onction, qu'ils rejetaient également du nombre des sacrements. Le clergé de cette Église, usant du mariage comme les Grecs, était d'une ignorance extrême; presque aucun des prêtres ne savait écrire, les autres à peine lire. La science relative s'était réfugiée, avec le célibat, dans les cloîtres, et c'était parmi les moines seuls que se recrutaient le patriarche et les évêques. Le patriarche, qui prenait le titre de patriarche d'Alexandrie, que lui contestaient les Grecs schismatiques, résidait, au XVII^e siècle, à l'abbaye de Saint-Macaire, à vingt lieues environ de la ville du Caire.

Convertir ce patriarche lui-même était sans doute ce qu'il y avait de plus essentiel, mais de plus difficile. Le P. Agathange le tenta. Il se rendit à Saint-Macaire, fut reçu avec une entière bienveillance et mis en présence d'un vénérable vieillard, du nom de Matthieu, qui goûta très-fort le capucin, confessa que les catholiques seuls étaient dans la vérité, promit de se convertir, en écrivit même au pape; mais, en fait, recula toujours devant une démarche définitive et mourut sans l'avoir accomplie. Cependant le résultat vraiment considérable de ces relations multipliées avec le patriarche fut un mandement par lequel il était enjoint à tous les pasteurs du rite cophte de recevoir le P. Agathange dans leurs églises, pour y célébrer les saints mystères à la romaine, y catéchiser, y prêcher, déclarant qu'il le fallait écouter « comme un ministre de Jésus-Christ dont la doctrine était saine, les mœurs édifiantes, et la foi sans erreur. »

Ce mandement ouvrit aux capucins les portes des églises et des monastères cophtes. Il y avait, dans le vieux Caire seulement, quatorze paroisses, dont tous les curés reçurent les missionnaires avec empressement, en leur procurant toutes les facilités pour exercer leur saint ministère.

« Les assemblées des Cophtes pour la prière et le sacrifice, écrit

le P. Emmanuel, se font tous les samedis au soir, après soleil couché, chacun dans sa paroisse. Là, ils prient deux heures de suite, et, la prière finie, les riches se retirent dans quelque appartement qu'ils ont aux environs; les pauvres restent dans l'église ou à la porte, où ils passent jusqu'à minuit à s'entretenir à leur façon de choses spirituelles ou à chanter des cantiques. A minuit, les matines commencent et sont suivies de la messe, ce qui dure quatre heures et plus. Le P. Agathange se trouvoit, tous les samedis après la prière, tantôt dans une église tantôt dans une autre; là, il instruisoit ces pauvres chrétiens, ignorants mais dociles; il montoit en chaire, à l'évangile de la messe; il leur annonçoit les vérités que l'Église romaine enseigne, et tous l'écoutoient favorablement. Il eut la consolation d'en convertir un grand nombre, qui se confessoient à lui et recevoient la communion de sa main, à la messe qu'il célébroit vers le soleil levant, sur un autel portatif, avec la permission spéciale du Souverain Pontife, sans laquelle il n'eût pu célébrer dans ces églises séparées de la communion de Rome. »

Le second et le plus pressant souci du P. Agathange était la conversion des monastères. Ces institutions, que le judaïsme avait ébauchées, en constituant dans l'Égypte même les Esséniens, que la religion chrétienne avait portées, dans l'Orient, à leur apogée, se maintenaient et se maintiennent encore, malgré les dissolvants du schisme. Souvenir vivant de la Thébàide et de son plus illustre anachorète, le couvent de Saint-Antoine était, avec celui de Saint-Macaire, résidence du patriarche, le plus illustre et le plus peuplé. Notre capucin se rendit à Saint-Antoine, et y passa quatre mois entiers, sans autre résultat immédiat que la conversion d'un seul moine, qui plus tard devint apostat et se fit le plus sanguinaire persécuteur du P. Agathange.

L'infatigable missionnaire partagea désormais son temps entre les paroisses du Caire et les monastères. Les conversions individuelles et toutes spontanées se multiplièrent. Un second voyage à l'abbaye de Saint-Antoine fut comme l'heureuse récolte des semences répandues dans le premier. Mais il n'était pas dans les

desseins de la Providence d'accorder aux travaux vraiment gigantesques entrepris par les capucins et les autres ordres religieux, au XVII^e siècle, la réunion des églises schismatiques d'Orient.

Sur ces entrefaites, un évêque syrien catholique le vint réclamer pour l'accompagner dans une visite pastorale qu'il projetait, des pays du Delta, soumis à sa juridiction. Les Syriens d'Égypte étaient en partie catholiques et en partie eutychéens jacobites ; le patriarche schismatique, nommé André, fit, en 1660 seulement, sa soumission au Saint-Siège. Cette mission du Delta, ou, comme on disait alors, de la Sagette, qui fut longue et pénible, eut des fruits abondants.

En rentrant au Caire, le missionnaire trouva tous les catholiques consternés par les nouvelles qu'on venait d'apprendre de la florissante mission d'Éthiopie. Sa résolution personnelle de se dévouer à ce pays persécuté fut vite prise ; mais il fallait attendre les ordres de ses supérieurs et les ordres du Saint-Siège.

Cependant il eut connaissance de l'arrivée du courrier que Basilides envoyait au patriarche des coptes, pour lui demander un archevêque, en remplacement du P. Mendez exilé à Goa ; il vole aussitôt au couvent de Saint-Macaire, détermine aisément le patriarche à faire choix d'un des moines de Saint-Antoine qu'il a lui-même récemment converti au catholicisme, et sur lequel il croit pouvoir compter pour rétablir la mission catholique d'Éthiopie. Le saint missionnaire se trompa du tout au tout dans cette négociation purement humaine. Ariminius, qu'il fit élire et sacrer, n'était qu'un hypocrite et se fit le bourreau de son bienfaiteur. En même temps, les autres capucins du Caire se préparaient de tout leur pouvoir à la mission d'Éthiopie. Le P. Cassien de Nantes, notamment, doué d'une aptitude toute particulière pour l'étude des langues, apprenait l'éthiopien avec les négociants portugais que la persécution avait chassés de l'empire. Il devait être le compagnon du martyr du P. Agathange, et le P. Emmanuel a aussi esquissé sa physionomie, non moins attachante que celle de son compagnon.

S. ROPARTZ.

(La fin à la prochaine livraison.)

LES NOYADES DE NANTES

V

Les prêtres d'Angers n'avaient été pour Carrier qu'une proie de hasard ; il avait toujours sous la main les détenus dont on avait dressé la liste dans la nuit du 14 frimaire, sous prétexte de conspiration dans les prisons. Bien qu'une décade se fût écoulée depuis l'horrible résolution de les mettre à mort, et que les alarmes causées par le siège d'Angers eussent cessé, Carrier, qui avait été déçu dans sa fureur de meurtre, voulait une revanche. Cette fois les victimes ne furent point choisies parmi les prisonniers, en quelque sorte anonymes, des galiotes et de l'Entrepôt, c'est la prison du Bouffay, maison régulièrement tenue, située au centre même de la ville, que l'on devait presque dépeupler en une seule nuit. Il semble que Carrier ait affecté d'employer pour cette noyade un grand nombre d'agents et de compromettre les membres du comité révolutionnaire, comme si, en multipliant ses complices, il avait espéré diminuer sa responsabilité. C'est du reste à cette circonstance que nous devons de connaître dans ses plus petits détails la noyade du Bouffay ; les nombreux témoins qui n'auraient jamais osé incriminer les actes d'un représentant du peuple parlèrent d'abondance de

* Voir la livraison d'avril 1878, pp. 271-289.

tout ce qu'ils savaient sur la conduite des membres du comité révolutionnaire, aussitôt que ceux-ci eurent été mis en prison (24 prairial an II, 12 juin 1794) ¹.

Le soir du 24 frimaire an II (14 décembre 1793), les membres de la compagnie Marat avaient été convoqués au lieu ordinaire de leurs réunions ². Ils furent exacts au rendez-vous. « Le capitaine, dit l'un d'eux, nommé Pinatel, nous conduit ensuite au comité révolutionnaire; nous y trouvons Goullin, Bachelier, Grandmaison et autres, qui nous ordonnent de nous transporter au Bouffay pour en extraire des prisonniers à l'effet de les transférer à Belle-Ile en mer ³. »

Ces mots « transférer à Belle-Ile » étaient un euphémisme qui pouvait abuser quelques subalternes, mais les membres du comité savaient parfaitement de quoi il s'agissait. L'un d'eux, Bollogniel, a affirmé que « tous les membres du Comité avaient été prévenus de cette noyade, la veille du jour qu'elle devait avoir lieu ⁴. » Espéraient-ils ne donner à l'affaire que leur complicité morale? On serait tenté de le croire en lisant la déclaration suivante de Jacques Gauthier, l'un des membres de la compagnie Marat : « Arrivé au Comité, on lui commande d'aller chercher Lamberty, il le rencontre en chemin et lui communique les ordres qu'il a reçus. Lamberty refuse d'y déférer. Les membres du Comité renvoient de nouveau le témoin vers Lamberty pour l'avertir de venir pour une expédition. Lamberty s'y refuse de nouveau en déclarant qu'il n'a pas d'ordre de Carrier. Alors les membres du Comité, savoir Goullin,

¹ Un registre ouvert à la municipalité fut rempli de déclarations, qui sont autant de dépositions anticipées, que les témoins devaient reproduire en présence des accusés lors du procès du comité et de Carrier à Paris. Ces déclarations ont même, sur les dépositions recueillies par les rédacteurs du *Bulletin du Tribunal révolutionnaire* de Clément, l'avantage d'avoir été écrites ou reçues à une époque plus rapprochée des événements, et de rapporter sans intermédiaire les souvenirs des déposants. Ce registre, divisé en trois cahiers, est déposé aux archives municipales de Nantes.

² La compagnie Marat avait établi son corps de garde, « par emprunt de territoire », dans la maison Cottin, située rue Sully.

³ Dép. de Pinatel. *Bulletin du Trib. rév.*, VI, p. p. 349.

⁴ *Bullet.*, VI, 315.

Grandmaison et autres, se réunissent sur la place ¹ pour savoir ce qu'ils doivent faire. Lamberty paraît et dit qu'il faut aller chez Carrier. J'entends Goullin dire à Lamberty : « Mais c'est étonnant « que tu fasses des difficultés; c'est toi ordinairement qui es chargé « de ces expéditions. » Grandmaison et Mainguet étaient présents ². On alla chez Carrier; là, Goullin et Grandmaison eurent avec le représentant un entretien particulier ³. »

Cependant le Bouffay avait été envahi par la compagnie Marat, et, d'après la déclaration du geôlier Bernard Laquêze, un autre agent du comité l'y avait précédée : « Un particulier entra à huit heures à la prison du Bouffay, avec deux paquets de cordes, me frappa sur l'épaule en me tirant à côté et me dit que la loi me déchargerait cette nuit de 150 prisonniers. Dans l'ignorance où j'étais où on allait les conduire, je le lui ai demandé. Dans un bâtiment, répondit-il, pour les faire travailler à un fort qui presse. Environ une heure après, arriva la compagnie Marat ⁴. » Bernard Laquêze, requis de livrer 155 détenus, objecta qu'il fallait un ordre; on alla en chercher un. Il était ainsi conçu :

« Au nom du comité révolutionnaire :

« Le concierge des prisons du Bouffay délivrera aux mains des camarades de la compagnie Marat, les cent cinquante-cinq prisonniers dénommés dans la liste qu'ils présenteront. Nantes, le 24 frimaire l'an II de la République française. Signé : Guillet, Goullin, Levêque. » Et plus bas : « Cette liste est arrêtée et signée des membres du comité révolutionnaire : Goullin, Louis Naud, Chevalier, Levêque ⁵. »

La formation de cette liste datait, je l'ai déjà dit, de la réunion des corps administratifs dans la nuit du 14 frimaire. Goullin d'ailleurs a très-nettement exposé la chose : « C'est de Hubert, de la femme du concierge du Bouffay, de Goudet, l'accusateur public, et du greffier Coiquaud, que j'ai pris les notes et renseignements pour

¹ Le Comité révolutionnaire tenait ses séances à la préfecture actuelle, et il s'agit de la place de la Préfecture.

² Dép. de Jean Gauthier, membre de la compagnie Marat, VI, 373.

³ Dép. de Pinatel, VI, 349.

⁴ Registre des déclarations. (Archives municipales.)

⁵ Déclaration de la femme Laquêze et de son mari devant Phelippes, le 18 prairial an II. Registre o, n° 55. (Archives du greffe.)

former la liste rédigée dans la séance de la nuit du 14 frimaire, qui, par ordre de Carrier, a été transformée en noyade. » Hubert était un voleur qui faisait sa peine à la prison du Bouffay, et qui avait dénoncé la conspiration des prisons, à laquelle lui-même ou ceux qui voulaient en profiter, avaient donné des proportions alarmantes. Les autres avaient pu de bonne foi, et sans prévoir les conséquences de leur communication, fournir des renseignements à Goullin. Les prisonniers dont les noms figuraient sur cette liste appartenaient à toutes les conditions sociales; il y avait quelques nobles et beaucoup de gens incarcérés pour des délits communs¹. Ce n'était pas de la politique; on vidait les prisons.

Un ordre du comité révolutionnaire ayant été produit, rien ne s'opposait plus à l'enlèvement des détenus. La vieille prison « aux longs corridors sombres » devint alors le théâtre d'une horrible scène, dont plusieurs témoins vont raconter eux-mêmes les incidents.

Les membres de la compagnie Marat se firent servir à boire et à manger²; « ils défirent leurs paquets de cordes et s'amuserent à se lier les uns les autres pour connaître ceux qui seraient en ce genre les plus habiles³. » Il était environ onze heures lorsque Gérardaux, surnommé Josen, guichetier des Saintes-Claires, entra dans la cour, et, « suivi d'hommes armés, cria à haute et intelligible

¹ Celui des registres d'écrrou du Bouffay qui a été conservé contient une quinzaine de noms en face desquels le geôlier a écrit, pour sa décharge: « Déporté au bateau le 24 frimaire. » En voici le relevé: Pierre Rochard, marinier, et Antoine Feranne, colporteur, âgé de 19 ans, condamnés à 2 ans de prison; — Joseph Pichard, condamné pour vol; — Julien Leroy, cocassier, pour vol; — Michel Carimalo, tailleur de pierres; — Jean Gourau, maçon; — Vincent Gérard; — Mathurin Bouvier; — Louis Guibourg. Ces six derniers sans mention. — Charles Auna, deux ans de fer; — Laurencin et Deslandes, sans mention; — Thibaut-Mayer, trois ans de fers; — Louis Delauney, sans mention.

² On lit sur le registre des déclarations des archives municipales, n° 97: « Je déclare avoir vu payer à la citoyenne Bernard Laquêze, femme du concierge du Bouffay, la somme de 50 liv. pour les frais que les membres du comité et de la compagnie Marat avaient faits chez elle. Signé: Forget, concierge des Saintes-Claires. »

³ Déposition de Bernard Laquêze, d'après le compte rendu du procès du *Mercury français* du 20 brumaire an III, p. 320.

voix: Allons, levez-vous, faites vos paquets, point d'exception⁴, n'oubliez pas vos portefeuilles, c'est l'essentiel⁵. » « Ils firent ouvrir, par le nommé Poupon, les portes des chambres et cachots qui contenaient les détenus; ayant une liste en main, ils appelaient ceux qui devaient sortir, et les menaçaient de les frapper s'ils n'obéissaient pas. Plusieurs détenus ayant demandé où on voulait les mener: Dans une autre prison, leur fut-il répondu⁶. » Grandmaison, qui allait de chambre en chambre appeler les prisonniers, les frappait à grands coups de plat de sabre⁷. Dans une chambre où se trouvait un nommé Marquet, « il fit lier le sieur Quoniam avec des cordes, ensuite Valière, Marchand, Panau et Gerbier, de la commune de Frossay. A l'infirmerie, ils prirent Gouraud, condamné correctionnellement, et Jambe-d'Argent, qui n'était pas jugé⁸. » « Goullin et Grandmaison, ce dernier le sabre nu à la main, montèrent dans une chambre au dessus de la cuisine, y enlevèrent les deux frères Montreuil, ex-nobles d'Angers, les deux Laurencin, ex-privilegiés de Nantes, tous quatre condamnés à la déportation, et Lechauff, ex-noble de Guérande, condamné à la déportation, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné par la Convention⁹. » Alexis Garnier, commis à Nantes, vit entrer dans sa chambre un homme « disant d'un air courroucé: Le premier qui ne me répondra pas, je lui fourre mon sabre dans le ventre. Cet homme appela un nommé

⁴ Déclar. de Teinglein; archives municipales, n° 103.

⁵ Dépos. de Jeanne Laillet, cuisinière au Bouffay; *Bulletin*, VI, 282.

⁶ Décl. de Teinglein.

⁷ Déclar. de François Olivier, de la commune de Fresnay. Dossier de Grandmaison; archives nationales W, 493.

⁸ Dépos. de Marquet, dossier de Grandmaison; archives nationales W, 493. Conf. dépos. de Poupon et de Boussy. *Bullet.*, VI, 348.

⁹ Dépos. de la femme Pluteau, employée à la prison. Compte rendu du procès, *Mercury français* du 10 frimaire an III, p. 63. Le bulletin porte Piveteau, VI, 280. — Deux jours avant la noyade, Mainguet, membre du comité révolutionnaire, avait dit à Phelippes qu'il ferait réincarcérer les Montreuil, quoique malades et acquittés, et qu'ils seraient noyés. Dép. de Phelippes, *Bulletin du tr. rév.*, VI, 239. — Celui des registres d'écrrou du Bouffay qui a été conservé constate, à la date du 24 frimaire, l'entrée des frères Gouin de Montreuil, mais on a oublié d'écrire devant leurs noms la mention: Déporté au bateau le 25 frimaire.

James, qui ne répondit pas. Après il cria : Garnier, lève-toi ! Je fis la sourde oreille, dit celui-ci, mais il me donna un coup de plat de sabre en disant : Faites-moi lever ce b..... là. Aussitôt le citoyen Clément me prit au collet ¹. »

Le récit le plus curieux est celui de Teinglein, l'un des prisonniers qui durent leur salut à l'intervention de la femme Laquèze. Il a écrit lui-même ses impressions sur le registre des déclarations : « Pendant l'appel, un factionnaire placé près de la fenêtre de la chambre que j'habitais s'approcha de moi, et lui ayant demandé où on voulait mener une partie des prisonniers, il répondit qu'on allait les mettre dans des maisons d'émigrés pour purifier l'air de la prison. L'ayant prié de s'informer si nos noms étaient sur la liste, il fut s'en instruire à un grand jeune homme que je reconnais maintenant pour être Grandmaison, et qui était alors près de l'infirmerie à faire l'appel. Je n'entendis aucune des questions qu'il fit à ce dernier, mais seulement le dialogue que deux de ces cannibales tinrent à l'occasion d'un nommé Anna, gendarme de Paris, excellent patriote, jugé à peu de frais à deux ans de fers, et qui était en ce moment aux portes de la mort. L'un, en lui ouvrant les paupières, disait : Bast ! il va mourir, il ne peut pas marcher, que veux-tu faire de cela ? Demain il sera mort, vois-tu comme il roule les yeux ? L'autre répondit : C'est égal, il y a des voitures ; il faut l'emmener.

« Ce qu'ils firent... Nous fûmes assurés du sort qui attendait les prisonniers lorsqu'un nommé Poignan, renvoyé devant la Convention pour qu'elle prononçât sur son sort, s'étant échappé de la cuisine de la geôle où on les attachait, vint sous notre fenêtre nous dire d'un ton effrayé : Nous sommes perdus, mes amis, on va nous noyer. Nous fermâmes aussitôt notre fenêtre qui jusqu'à ce moment était restée entièrement ouverte, la laissant seulement un peu entr'ouverte. J'ai entendu dire par un de ces noyeurs : Eh ! Durassier, amène-m'en donc encore un. Tiens, le voilà, je te le recommande durement. C'était le nommé Quoniam. Après qu'ils eurent vidé le petit civil, ils furent dans la ci-devant chapelle, et, chemin faisant, j'entendis un autre canonnier qui disait : Dépêchons-nous, la marée

¹ Dépos. d'Alexis Garnier ; registre des déclarations, n° 120 (arch. municip.).

perd ; tiens, bois un coup d'eau-de-vie. Puis, s'arrêtant dans la cour, ils lurent leur liste ; mais comme ils étaient absolument ivres, j'entendis l'un d'entre eux prononcer : Tatelin, Titelin, Tentelin, où est-il donc ? Puis, continuant, ils nommèrent Pillet aîné, Pillet jeune, Martin, etc., ajoutant : Ils sont à l'hôpital, dépêchons-nous, car voilà quatre heures, nous ne pourrions sans doute pas y aller ¹. »

Goullin, lors du procès, a nié avoir dit qu'il fallait prendre indistinctement les prisonniers. Qu'il l'ait dit ou non, la chose importe peu ; mais plusieurs témoins ont affirmé qu'on procéda ainsi. Teinglein déclare que « l'on enleva tous ceux qui se présentèrent sans distinguer s'ils étaient jugés ou non, patriotes ou aristocrates, innocents ou coupables ². » La femme Laillet, cuisinière au Bouffay, Gervais Poupon, guichetier dans la même prison, ont assuré que Durassier prenait les gens sans s'assurer s'ils étaient ou non sur la liste ³. Cette liste comprenait 155 noms, mais comme sa confection remontait à quelques jours, un nombre assez considérable de prisonniers qui y étaient portés avaient quitté le Bouffay, les uns pour l'hôpital ou quelque autre prison ; d'autres même avaient été relâchés. « Goullin, dit Bernard Laquèze, fit peste et rage de ce qu'on ne pouvait compléter les 155 prisonniers, car — je copie le compte rendu du *Mercur français*, — calcul fait de ceux restants et portés sur la liste, il ne s'en trouva qu'une centaine, non compris les morts et les absents ⁴. Eh bien ! dit Goullin, que l'on fasse descendre les quinze prisonniers que j'ai envoyés ici ce soir. On les garrotta de même. Au lieu de 155, Goullin se contenta de 129, mais comme ce nombre n'était pas encore complet, il ordonna que l'on prit les premiers venus, parce que le temps pressait ⁵. »

¹ Registre des déclarations, n° 103 (archives municipales).

² Déclaration déjà citée.

³ Déposition. *Bulletin du Trib. rév.*, VI, 282, 348.

⁴ Richard (Jean-Claude), chapelier, rue de la Fosse, dit qu'on ne trouva que 112 prisonniers portés sur la liste, les autres étant morts, absents ou exécutés. *Reg. des déclar.* 3° n° 25.

⁵ *Mercur français* du 20 brumaire an III, p. 320. — Le registre des procès-verbaux du comité révolutionnaire fait foi de l'envoi au Bouffay, à cette date, f° 60, de quinze individus capturés par le commandant temporaire d'Indret (archives du greffe).

C'est à la geôle et dans la cuisine de la geôle qu'on lia la plupart des prisonniers. Jolly et Ducoux, ce dernier membre de la compagnie Marat, s'étaient chargés de cette besogne. Richard et Durassier, autres membres de la même compagnie, écrivaient les noms à mesure que les prisonniers avaient été fouillés et dépouillés de leur argent ¹. « A la geôle, rapporte Alexis Garnier, Jolly me lia les mains derrière le dos d'une telle force, qu'il mit son genou sur mes mains pour me serrer davantage. Je le priai de ne pas tant me serrer, et il me répondit que ce ne serait pas pour longtemps. Un autre me fouilla, me prit mon portefeuille, dans lequel étaient 64 liv. On me coupla avec un autre, et on passa une corde qui liait tous les couples; quand nous fûmes au nombre de 18, le citoyen Grandmaison dit de partir ². » Des témoins ont retenu quelques-uns des propos dont ces hommes accompagnaient leurs actes.

La femme Laillet a raconté que Ducoux, perruquier de son état, était ironique avec les détenus en vidant leurs portefeuilles. La besogne n'allait pas assez vite à son gré, et, dans son impatience, il s'écriait : « Le temps de les habiller, le temps de les fusiller, le temps de les assommer, c'est bien du temps ³. » L'un des Montreuil, malade, marchait avec un bâton. « Tu n'as pas besoin de bâton, lui crie Durassier; avance, b... de gueux, nous allons t'en f... un bon bâton. » Un prisonnier demanda un verre d'eau, disant qu'il avait grand-soif; un de ceux qui le conduisaient répondit à Bernard Laquêze : « Il n'en a pas besoin, dans un instant il va boire à la grande tasse ⁴. » Alexis Garnier « entendit un autre particulier qui disait en menant Jean Durand : Celui-ci boira un bon coup, car c'est un fort homme ⁵. Allons! s... gueux, marchez donc, criait Durassier, n'êtes-vous pas heureux que nous vous fassions changer d'air ⁶! » Un grenadier, condamné à quinze jours de prison pour vol d'un pantalon, était là qui pleurait, demandant s'il était possible qu'on le

¹ Déclar. de Richard, registre des déclarations n° 25 (arch. municip.).

² Déclar. d'Alexis Garnier, même registre, n° 120.

³ *Bulletin du Trib. rév.*, VI, 282.

⁴ Déclaration de Bernard Laquêze (arch. municip.).

⁵ Déclaration d'Alexis Garnier déjà citée.

⁶ Déposit. de François Ollivier. *Bullet.*, VI, 348.

fit périr pour un pareil délit ¹. Cependant « Goullin pressait à grande hâte l'expédition, disant: Dépêchons-nous, chers amis, la marée baisse ². »

Sur les marches du palais, un malheureux qui refusait de marcher reçut un coup de pistolet, qui, à cette heure où les bruits de la ville avaient cessé, retentit comme une fusillade, selon l'expression de l'un des témoins ³.

Plusieurs gardes nationaux avaient été appelés du poste du Port-au-vin pour conduire les prisonniers sur la Fosse ⁴ par escouades d'une vingtaine environ liés deux à deux, et, comme l'a dit Garnier, les couples rattachés à une seule corde. Les quinze individus entrés au Bouffay dans la journée partirent les derniers; ils étaient reconnaissables à leurs grandes culottes ⁵. Richard a écrit comme une chose toute naturelle qu'en sortant de la prison il trouva à la porte une des voitures qui avaient servi à transporter les plus malades, et qu'il en profita pour se faire conduire chez lui ⁶.

Durant le trajet, il y eut plusieurs tentatives d'évasion. Alexis Garnier, qui était attaché à James, réussit à se délier et put, grâce au secours d'un officier ⁷, s'enfuir sans être vu. Son camarade, moins heureux, fut tué sur place. Goullin, au procès, rectifia à ce sujet une erreur assez répandue : « Ce n'est pas, dit-il, Grandmaison qui lui a enfoncé le crâne avec le pommeau d'un pistolet, c'est Bataillé, aujourd'hui mourant, qui lui a donné des coups de sabre ⁸. » La déclaration faite à Nantes par Alexis Garnier porte que « d'autres qui se délièrent furent coupés en morceaux ⁹. »

¹ Dépos. de Coron, membre de la compagnie Marat. *Bullet.*, VI, 292.

² Déclarat. de Bernard Laquêze. Registre des déclarations déjà cité. — Un fait qui peut donner une idée de la sincérité de Goullin, c'est que, dans l'une des premières séances de son procès, il déclara effrontément que la noyade projetée lui avait toujours été inconnue. *Bullet. du Trib. rév.*, VI, 242.

³ *Bullet. du Trib. rév.*, VI, p. 257.

⁴ Déposit. de Lechantre, négociant, garde national. *Bullet.*, VI, 315.

⁵ Dép. de Dubreuil, membre de la compagnie Marat. Richard a reconnu avoir écrit leurs noms sous la dictée de Goullin. *Bullet.*, VI, 338.

⁶ Déclarat. de Richard, registre des déclarations n° 25 (arch. municip.).

⁷ *Bulletin du Trib. rév.*, VII, 55.

⁸ *Bulletin du Trib. rév.*, VII, 55. *Mercur français* du 25 brumaire an III, p. 351.

⁹ Déclarat. du 4 messidor an II, n° 120.

L'embarquement devait avoir lieu sur une gabare placée à la cale Chaurand, mais rien n'était prêt, dit un membre de la compagnie Marat nommé Petit, lorsqu'on y arriva; Grandmaison seulement était là. Petit ajoute que « Grandmaison lui donna l'ordre d'aller chercher le citoyen Affilé, charpentier, pour savoir de lui où étaient les bateaux; il a entendu dire qu'il n'y avait rien de paré. Il fut ensuite envoyé par Affilé chercher un de ses voisins, aussi charpentier, le chargeant de lui dire d'apporter sa hache, son marteau et sa tarière... On ramena les détenus le long de la Fosse, mais lui, déposant, étant devant le bout de sa rue (rue de Launay, où il demeurait au n° 44), il dit à ses camarades: Vous les ramenez au Bouffay, bonsoir, je vais me coucher ¹. » Coussin, membre de la compagnie Marat, a fait à peu près la même déclaration: « Goullin et Grandmaison firent retourner les prisonniers près du corps de garde de la Machine ², pour les faire entrer dans une autre gabare qui était là, en leur disant qu'on les envoyait à Belle-Ile pour y défricher des terres ³. » La gabare fut préparée sous les yeux des victimes, ou tout au moins elles purent entendre dans le silence de la nuit le bruit des outils qui frangeaient le bordage: « On fit travailler plusieurs charpentiers avec des haches; ils bûchèrent dans le bord pour y faire un sabord ⁴. »

« On fit alors avancer les prisonniers le long de la cale, et deux gardes nationaux du poste du Bouffay furent placés le long de ladite cale, de peur qu'il ne s'en fût sauvé aucun; on mit aussi des sentinelles sur la gabare ⁵. » « A bord de la gabare, dit Julien Leroy, celui qui échappa, nous trouvâmes deux petites échelles pour y entrer; attachés deux à deux, nous ne pouvions descendre, on coupa un de nos liens, mais, comme l'échelle était trop courte, on nous prit par la tête et on nous jeta en bas ⁶. » Le récit de Char-

¹ Déclar. de Petit, registre des déclarations, n° 29 (archives municipales).

² Le corps de garde de la Machine était situé en face de la rue des Trois-Matelots.

³ Déclar. de Coussin, registre des déclarations, n° 36.

⁴ Déclarat. d'Édouard Bouvier, charpentier; même registre.

⁵ Déclaration de Chartier fils aîné, registre n° 81 bis.

⁶ Compte rendu du *Mercur* français du 10 brumaire an III, p. 255.

tier continue ainsi: « Il survint un peu de bruit parmi les prisonniers dans la cale, et il fut commandé avec trois de ses camarades pour aller mettre la paix. Il ignorait le sort qu'on destinait aux prisonniers ¹; mais, étant sur la gabare, il vit clouer des cercles sur les panneaux, ce qui lui fit soupçonner qu'on voulait les détruire ². » Goullin n'était pas le seul membre du comité révolutionnaire qui présidât à cette opération: ses collègues Mainguet et Bollognel y étaient aussi ³. Grandmaison, Affilé et plusieurs membres de la compagnie Marat montèrent sur la gabare, notamment Boulay et René Naud, et un garde national nommé Tabouré, qui fut contraint d'y monter, « sous prétexte d'empêcher la révolte des prisonniers ⁴. » René Naud « témoigna du désir de rester à terre, mais il lui fut ordonné de rester à bord. On conduisit la gabare un peu plus loin que Trentemoult, et on la fit mouiller par les ordres du nommé Affilé ⁵. » Boulay précise le lieu encore davantage en disant: « Rendus au bout de l'île Cheviré ou Chantenay, les charpentiers, munis de leurs haches, sont descendus dans de petites embarcations avec eux, ont défait les sabords pour faire couler la barque, ce qui a été exécuté en peu de temps ⁶. » Grandmaison a raconté lui-même à Gaullier, qui l'a répété, « que les prisonniers soulevaient le pont à demi, et que quelques-uns sautaient dessus et cherchaient les moyens de se sauver. D'autres passaient les mains par les fentes, et Grandmaison sabrait ceux qui passaient leurs doigts par les fentes. Ces infortunés criaient de toutes leurs forces, et les noyeurs affectaient de chanter bien haut pour étouffer les cris des victimes ⁷. »

¹ Cette phrase se trouve dans toutes les déclarations et dépositions, et elle ne prouve qu'une chose: la honte que ressentent les agents d'avoir participé à ces exécutions.

² Déclarat. de Chartier fils aîné, déjà citée.

³ *Bulletin du Trib. révol.*, VI, 242.

⁴ Registre des déclarations, n° 190.

⁵ Même registre; déclaration de René Naud, quartier membre de la compagnie Marat. Cet homme n'était pas à sa place dans cette compagnie, car on cita de lui, lors du procès, plusieurs traits d'humanité. V. *Bulletin du Trib. révol.*, VI, 406.

⁶ Mêmes registres; déclarat. de Boulay, n° 107 bis.

⁷ Déposit. de Gaullier, membre du comité révol., *Bulletin du Trib. révol.*, VI,

Ce jour-là même, — et rien ne montre mieux à quel point une froide cruauté s'était mise au service d'une inutile passion de destruction, — Carrier écrivait à la Convention : « Qu'il est satisfaisant pour moi de n'avoir à vous annoncer que des triomphes de notre armée...! tout réussit au gré de nos désirs ¹. »

Un seul fut sauvé : Julien Leroy, que j'ai déjà nommé et qui se trouvait au Bouffay, condamné à plusieurs années de fers pour avoir vendu un cheval volé ². On se rappelle comment il avait été, avec son compagnon de corde, brutalement précipité dans la cale ; voici la suite de son récit : « Avec mes dents je vins à bout de couper la corde qui attachait les mains à mon camarade ; à son tour il me délia ; nos conducteurs fermèrent l'écouille, ils chavirèrent la gabare, avec des haches ils levèrent le sabord... Nous fûmes tous engloutis. Je nageai pendant deux heures sur les cadavres. En mettant le doigt entre deux planches je m'accrochai à la gabare. Une barque arriva. Le batelier avec un grapin enfonça le pont de la gabare échouée, il me jeta une corde et j'échappai ainsi seul à la mort. Arrivé au corps-de-garde, je dis que je venais de Montoir et que j'avais manqué de me noyer, mais à onze heures on me conduisit au comité révolutionnaire. Les membres qui le composaient se regardèrent et se mirent à rire. Jolly dit : Voilà un homme qui s'est sauvé, qu'en ferons-nous ? Il faut le f... à l'eau. Bachelier ajouta : Il faut le conduire au Bouffay ; nous le mènerons ce soir avec les autres. On me mit une capote sur la tête et je fus ainsi reconduit au Bouffay, où l'on me mit au secret, et à onze heures du soir on me mit dans une basse-fosse, où j'ai demeuré trois mois et demi ; chaque jour on me donnait une demi-livre de pain et une demi-

356. Grandmaison, n'ayant pu nier ces faits, prétendit « qu'il était en quelque sorte excusable, parce qu'il était dans une espèce d'ivresse et qu'il se battait à son corps défendant contre des gens qui voulaient le couler à fond avec eux. » *Eod.*, p. 358.

¹ Lettre du 25 frimaire an II : *Journ. des débats et des décrets*, n° 457, p. 401.

² Dans la séance du 29 vendémiaire an III, Dubois-Crancé obtint de la Convention la remise de la peine de Julien Leroy, « qui avait lutté pendant plusieurs heures au milieu des eaux. »

chopine d'eau ¹. » En le traitant ainsi, le geôlier du Bouffay ne faisait que se conformer aux ordres du comité, « qui l'avait recommandé à toute sa sévérité ². »

Alexis Garnier s'était réfugié chez un ami, attendant le mois de ventôse pour s'embarquer. Le 21 pluviôse (9 février 1794), il eut la disgrâce d'être rencontré dans une rue de l'île Feydeau par Gerardeaux dit Joson. Celui-ci le reconnut et le conduisit au comité révolutionnaire, où les membres le voyant dirent qu'il fallait le reconduire noyer. Un membre proposa de le faire mettre au Bouffay dans un cachot noir, disant qu'à la prochaine levée il serait du nombre. Aussitôt le citoyen Jolly tira de sa poche une paire de menottes et une corde, lui lia les mains derrière le dos et dit à Joson : « Il nous a échappé une fois, mais il ne nous échappera plus ³. » Garnier languit en prison durant plusieurs mois ; à la fin de prairial, l'une de ses requêtes parvint au représentant Bo, qui, peu après, ordonna de le mettre en liberté.

J'ignore ce qu'est devenue la copie de la liste des 129 victimes ; je ne l'ai trouvée dans aucun des dépôts où j'ai fait mes recherches. Il m'est donc impossible de dire si, comme le reproche en fut fait à Goullin lors du procès, elle comprenait quinze femmes ⁴. Le registre d'écrôu du Bouffay qui est aux archives ne fournit qu'une quinzaine de noms. Quant à l'original de la liste comprenant 155 noms, Goullin se l'était fait remettre par Bernard Laquêze, sous le prétexte d'y inscrire exactement les noms des 129 que l'on avait extraits au lieu des 155 qu'elle portait. Lorsque Bernard Laquêze

¹ *Mercur français* du 10 brumaire an III, p. 255.

² *Bullet. du Trib. rév.*, VI, 274. — *Eod.*, p. 252, on voit que Bachelier avoue avoir signé l'ordre de réincarcérer Leroy.

³ Pétition d'Alexis Garnier à la société Vincent la Montagne en date du 2 messidor an II (archives de la préfecture). Les complices de la noyade du 24 frimaire ont durant longtemps cherché à la dissimuler sous le nom de translation à Belle-Île. Le registre du comité porte, à la date du 21 pluviôse : « Envoyé au Bouffay Alexis Garnier, qui s'est évadé lors de la translation des prisonniers du Bouffay à bord d'une barque pour aller à Belle-Île. » Lorsque les membres du comité eurent été emprisonnés, les artifices de langage cessèrent et, sur le dossier remis à Bo, on lit : « Il s'est sauvé de la baignade du 24 frimaire. »

⁴ *Bullet. du Trib. rév.*, VI, 227.

réclama au comité cette liste rectifiée, Chauv le traita de j... f... d'aristocrate. L'ordre de livrer 155 détenus resta néanmoins aux mains du geôlier, et il eut l'énergie de résister ainsi que sa femme à toutes les sollicitations que divers membres du comité, et notamment Bachelier, employèrent auprès d'eux pour se le faire remettre¹.

Le 29 frimaire (19 décembre), la citoyenne Bernard Laquêze déposa au comité révolutionnaire une somme de huit cent livres, « appartenant à des condamnés à la déportation », porte le registre. Cette somme était censée représenter le montant des valeurs saisies sur les prisonniers noyés le 24 frimaire; je dis censée représenter, car, suivant la déclaration de Barbier, ancien avoué à Blain, on aurait trouvé dans la ceinture de culotte de l'un des Montreuil 45 louis en or².

ALFRED LALLIÉ.

(La suite prochainement).

¹ Déclaration de Bernard Laquêze (archiv. municip.). Procès-verbal de la comparution de Bernard Laquêze devant Phelippes de Tronjolly. Registre du Tribunal révolut. n° 88 (arch. du greffe). *Noyades et fusillades*, par Phelippes. In-8°, Ballard père, imp., à Paris, l'an III, p. 25 et 26.

² Registre des déclarations. Déclaration de René-Julien Barbier, du 21 messidor an II; de Forget, n° 97, (archives municipales).

LE SURSIS

A Monseigneur Le Coq, évêque de Nantes,

ANCIEN EVÊQUE DE LUÇON

I

Un beau soleil d'hiver à la nuit étoilée
Succède et fait gaîment reluire la gelée.
Le sol a l'air vêtu d'une robe d'argent;
Il sonne sous les pas qui vont se dirigeant
Vers un point que, là-bas, dans la campagne blanche,
Leur marque ce clocher: c'est l'aube d'un dimanche.

Autrefois, tout heureux du jour du saint repos,
Ces bonnes gens marchaient pleins de joyeux propos.
C'était, par les détours des bois et des vallées,
Un murmure croissant de voix entremêlées,
Tel que le bruit qui sort au printemps des buissons:
— Cris des enfants rieurs; roulades des chansons
Dont quelque bergerette au gosier de linote
En passant à l'écho lançait la vive note;
Ton grave des vieillards aux fronts gris et penchants
Qui parlaient de troupeaux et de prés et de champs.

La tristesse aujourd'hui plane sur ces familles,
Et tous, les jeunes gens comme les jeunes filles,
Sachant de quels périls est semé leur chemin,
Se rendent en silence au bourg de Saint-Mesmin.

Pourquoi cette stupeur qui sur les âmes pèse ?
— C'est que l'an qui finit est l'an *Quatre vingt treize* !...

Ils sont rares les bourgs où la maison de Dieu
Ne fut pas à tous vents ouverte par le feu ;
Dans des coins oubliés s'il en reste quelqu'une
N'ayant point partagé la ruine commune,
Elle est semblable au corps séparé de l'esprit :
Où le prêtre n'est plus, là n'est plus Jésus-Christ.

Longtemps ce fut le sort de cette église antique,
Près de laquelle monte un vieux château gothique.
La porte en fut longtemps fermée à double tour ;
La cloche, oiseau muet, sommeille dans sa tour.
Pourtant cette paroisse — ô le cher privilège !
O le trésor sans prix en ce temps sacrilège ! —
Quand son pasteur eut fui le fer de l'assassin,
Vit bientôt arriver et cacha dans son sein
Un prêtre, jeune encor, fils de cette contrée ;
Et par lui s'immolait la Victime sacrée :
On eut un cœur ami pour consoler ses maux,
On mourut autrement que de vils animaux,
Et, dès que sous le chaume un enfant vint à naître,
L'eau sainte fut versée au front du petit être.

Le ministre du Dieu d'amour, du Dieu de paix,
Prit d'abord pour refuge un fourré très-épais ;
Puis, les feuilles tombant aux souffles de novembre,
Il dit la messe au bourg, dans une étroite chambre.

Mais comme on s'y pressait de tous les environs :
— « Nous vous rouvrons l'église, où nous vous garderons ! »
Firent les braves gens. Il crut à leur promesse,
Et depuis plus d'un mois s'y célébrait la messe,
Sous l'abri de leur foi, plus forte qu'un rempart :
Des hommes, des enfants, veillaient de toute part.
Ainsi que disparaît le remous d'un sillage,
Au moindre bruit suspect approchant du village,
Les rangs fondaient ; le temps d'un éclair, d'un clin d'œil,
Et le vide régnait du chœur jusques au seuil.

II

Au moment où le prêtre avec le saint calice
Monte à l'autel, son front s'assombrit et se plisse ;
Un spectacle affligeant à ses yeux s'est offert :
Le temple est ce matin presque à moitié désert !
Plus d'un chef de maison dont la terre est prochaine
N'occupe pas sa place à son vieux banc de chêne,
Par la pluie ou la neige on pourrait concevoir
Qu'ils fussent empêchés de remplir leur devoir ;
Mais l'onde des ruisseaux ne court point débordée,
Et jamais ciel plus pur n'a ri sur la Vendée.

Celui qui leur tient lieu du pasteur en exil,
Se tournant pour le prône : — « O mes frères, dit-il,
« En vos cœurs j'ai besoin que ma douleur s'épanche !
« Qu'elle est grande aujourd'hui, la nef que le dimanche
« D'un peuple si fervent jusqu'aux murs emplissait !
« Pourquoi tous ces absents ? Hélas ! qui ne le sait ?
« Dans ce canton jadis si calme, il est un homme

« — Vous l'avez tous nommé sans que ma voix le nomme —
 « Qui, de la République ayant fui le drapeau,
 « De brigands, ses pareils, vint grouper un troupeau.
 « Une gorge sauvage est son hideux repaire.
 « De là, tel qu'un vautour s'abattant de son aire,
 « Sur nos fermes il tombe avec ses compagnons,
 « La nuit, pour s'y ruer à des horreurs sans noms!
 « Il ne respecte rien, ni le sexe, ni l'âge;
 « Un tigre a moins que lui soif et faim de carnage;
 « Puis, quand son coutelas a couché sur le sol
 « Ses victimes, ce lâche alors se livre au vol!...
 « Ah! contre un tel fléau, contre une telle bande,
 « Mes frères, liguez-vous; le Seigneur le demande:
 « Le Seigneur ne veut pas que vous tendiez vos cous,
 « Trop dociles agneaux, à la gueule des loups.
 « Prions, pour qu'à vos bras Dieu donnant la victoire,
 « Ils délivrent bientôt notre cher territoire;
 « Et prions pour que ceux qu'ont tués ces maudits,
 « Reposent dans la paix des saints... *De profundis!* »

La messe terminée et la foule sortie,
 Avec un paysan seul dans la sacristie,
 Le prêtre dit ces mots, qu'il prononce tout bas:
 — « Vous vous êtes battu, Louis, dans vingt combats;
 « Vous êtes — qui l'ignore? — habile autant que brave.
 « Donc, j'ai recours à vous en ce danger si grave:
 « Vers Pouzauges volez; aux Bleus que des amis
 « Apprennent quels forfaits par Ritard sont commis.»

— « J'accepte de grand cœur, et, foi de royaliste,
 « Ce soir ils les sauront; je pars. »

— « Dieu vous assiste! »

III

Depuis cet entretien huit jours sont révolus.
 Que fait donc le brigand? il n'assassine plus!...
 Un pâtre, curieux de percer ce mystère,
 Jusqu'au Moulin-Guyot, son ravin solitaire,
 Se glissant, est resté des heures l'œil tendu:
 Il n'a rien vu paraître, il n'a rien entendu;
 Au ciel, malgré le froid, nul flocon de fumée...

La paroisse déjà se sent moins alarmée.

Pour la messe à l'église on entre. — Avec ferveur
 On y bénit Jésus d'une telle faveur.
 Oh! le prêtre surtout, le prêtre, comme il prie!
 — « Doux Sauveur, qui calmiez les vagues en furie,
 « Qui ménagez la bise au pauvre agneau tondu,
 « Le méchant à la fin par vous est confondu! »

On voit perler des pleurs au bord de sa paupière.

Femmes, enfants, vieillards, inclinés sur la pierre,
 Adorent, eux aussi: pieux recueillement,
 Que, seul, des chapelets rompt le bruissement.

L'officiant levait ses mains pour l'offertoire.

Voici qu'une rumeur traverse l'auditoire:
 Au dehors, apporté par l'air sec du matin,
 Se fait entendre un bruit, d'abord très-incertain.

Il s'apaise... il reprend... de seconde en seconde,
 Il grandit, comme un flot aux rives qu'il inonde;
 Puis des voix, du portail qui s'ouvre à deux battants :
 — « C'est Ritard ! Sauvez-vous !... »

En reste-t-il le temps ?

Vingt-cinq hommes armés, sa sanguinaire escorte,
 Se hâtent vers l'église.

Une petite porte

Laisse une issue encor sur un coin dérobé.

Louis s'élançe au chœur : — « Fuyons, monsieur l'abbé ! »

— « Merci, mon cher enfant, de votre bon office :
 « Je n'interromprai pas l'auguste sacrifice.
 « Ma vie est à mon Dieu !... j'attends le coup mortel :
 « Mon sang va se mêler au sien sur cet autel ! »

Sa fonction sublime, il la poursuit donc, calme,
 Comme un martyr auquel un ange tend la palme.

Dans tous les rangs il court un frisson de terreur :
 Sur le seuil s'est dressé Ritard dans sa fureur !

Longs cheveux, longue barbe, athlétique stature ;
 Pistolets et poignard brillant à la ceinture ;
 Le déserteur conserve encor son habit bleu ;
 Mais un large chapeau couvre son front ; le feu,
 Le feu d'un noir courroux jaillit de sa prunelle.
 Sa voix tonne aussitôt : — « Crois-tu qu'en sentinelle
 « Tu me feras longtemps rester, maître cafard,
 « Qui poussais tes cagots sur le brigand Ritard ?
 « Le brigand n'est pas mort ! il vient sans qu'on l'invite !...
 « Avec tes orémus, allons, finis-en vite !
 « J'ai des balles ici qui brûlent de sortir... »

Le seuil sous son fusil se met à retentir.

Lorsque sa rage impie enfin veut bien se taire :
 — « Que votre volonté soit faite sur la terre
 « Comme au ciel ! » murmurait le prêtre à demi-voix.

Impatient, Ritard l'ajuste plusieurs fois.
 Or à lâcher le coup dès que son doigt s'apprête,
 Son doigt semble arrêté par une main secrète.
 En lui-même il consent à donner un sursis.
 Il ronge donc son frein ; mais, au moment précis
 Où du pied de l'autel il descend sur la dalle,
 « Le curé » droit au cœur va recevoir sa balle.

La frayeur retenait tout le monde à genoux.

— « Agneau de Dieu, prenez, prenez pitié de nous ! »

Cette invocation montait dans le silence.
 Un fracas effroyable au même instant s'élançe :
 Sur le pavé Ritard s'affaisse, foudroyé,
 Et se tord en hurlant et dans son sang noyé.

Il tombait sous les coups des soldats de Pouzauges,
 Qui, n'ayant pas trouvé la bête dans sa bauge,
 Vers leur cantonnement allaient se replier,
 Lorsqu'ils avaient au bourg surpris le sanglier.

Devant vous, Dieu vengeur, le brigand va paraître !

Soudain sur son bourreau s'est penché le saint prêtre :
 — « Repentez-vous, mon fils, pour n'être pas damné !
 « Au larron pénitent Jésus a pardonné !...
 « Vous vouliez me tuer... au ciel je vous fais vivre :

« De vos crimes affreux mon pardon vous délivre ! »

Le moribond râlait. Cependant le pasteur
Pour cette âme implorait le clément Rédempteur.

Tel qu'une feuille au vent, d'une horrible secousse
Frémit le malheureux, et sa poitrine pousse
Un cri qui fait trembler les vitres du saint lieu...

Il est mort !... Où va-t-il ?... C'est le secret de Dieu !

ÉMILE GRIMAUD.

MARINE FRANÇAISE

COMBAT DE BELLE-ILE

OU DES CARDINAUX*

Le 20 novembre 1759 est une date néfaste pour la marine française. L'armée navale d'Angleterre, commandée par l'amiral Hawke, battit et dispersa la flotte sortie de Brest, sous les ordres du maréchal de Conflans.

La bataille, dite des Cardinaux, ou encore la *déroute de Conflans*, du nom du chef incapable dirigeant nos escadres, a été parfaitement appréciée dans son ensemble, ses causes et ses conséquences, par nos divers historiens maritimes. « C'était pitié, dit Léon Guérin ¹, de voir à quel homme on avait confié les restes précieux de la marine française, la vie et l'honneur de tant de braves gens, qui auraient fait merveille avec un Tourville, ou seulement un La Galissonnière. » — « Le mépris populaire fut le seul châtement du maré-

* La plupart des pièces des archives du Ministère de la Marine, relatives à cette affaire, portent la désignation de : combat de Belle-Ile ; cependant elle est également connue sous celle de combat des Cardinaux. Les Cardinaux sont des roches situées à l'est de l'île d'Hoëdic. Elles sont au nombre de quatre, et à peu près orientées dans la position des quatre points cardinaux, d'où leur viendrait ce nom.

¹ *Histoire maritime de France*, t. IV, p. 374.

chal de Conflans, reprend Troude¹, sous le régime qui pesait alors sur la France, l'impunité était assurée à tout coupable affilié de près ou de loin à l'entourage de la maîtresse régnante. Aux causes générales d'indiscipline ou de corruption qui avaient gagné l'armée de mer se joignait, pour compléter la perte des affaires maritimes, la rivalité des officiers nobles, sortis des gardes de la marine, et des officiers de port ou *officiers bleus*, ainsi qu'on les appelait alors, et qui n'étaient pas astreints à faire preuve de noblesse... »

Un voile de deuil recouvre cette malheureuse journée. S'il est toujours glorieux d'évoquer le souvenir des succès, il n'est peut-être pas inutile de jeter aussi de temps à autre un coup d'œil sur les revers, afin de signaler les fautes qui les déterminèrent. Puis, au milieu de ces terribles défaillances, rayonnent des actes de bravoure, de généreux dévouements qui consolent de la défaite.

Le combat de Belle-Ile s'est livré pour ainsi dire à l'embouchure de la Loire, presque sur les côtes du vieux comté nantais, le département de la Loire-Inférieure actuel. Les archives de la Chambre de commerce, celles de l'administration du port de Nantes, contiennent des pièces peu connues, beaucoup même inédites, qui donnent à ce sujet de nombreux et intéressants détails, relatent des faits particuliers, mentionnent des épisodes échappés aux historiens ou négligés par eux.

Le dossier de la Chambre de commerce (carton *marine royale*, N° 21, cote 5) renferme un certain nombre de copies, parmi lesquelles se trouvent : 1° la lettre du maréchal de Conflans aux capitaines de sa flotte, avant le départ de Brest ; 2° la lettre ou rapport du maréchal au ministre de la marine, M. Berryer ; 3° la lettre de l'amiral Hawke à M. Cleveland, seigneur-commissaire de l'amirauté ; c'est le rapport du commandant anglais. Léon Guérin, *Histoire maritime de la France*, t. IV, les a publiées parmi les pièces justificatives du chapitre XI, p. 507. M. Troude, *Batailles navales de France*, donne également *in extenso* le rapport du maréchal. Nous possédons ce rapport, imprimé en 1760, de même qu'un exemplaire

¹ *Batailles navales de la France*, t. I^{er}, p. 403.

de la *Relation du combat naval du 20 novembre 1759*, avec *Copie d'une lettre de Rochefort*, en date du 22 décembre, etc.¹, reproduite en partie par Léon Guérin.

Aux archives de l'administration de la Marine existent la correspondance ministérielle et divers cahiers dans lesquels ont été enregistrés des lettres et documents relatifs au combat ou à ses suites. Les journaux de l'époque, la *Gazette de France*, le *Mercure de France*, etc., sont très-sobres de renseignements ; cela se comprend.

Telles sont les sources où ont été puisés les éléments de cette étude, écrite surtout au point de vue des détails et des faits locaux.

M. l'abbé Piéderrière a publié, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*², une note extraite des registres de l'état civil d'une paroisse voisine du lieu du combat. Elle est légèrement fautive, dans ce sens qu'elle donne le 21 comme date de l'incendie du *Soleil-Royal*, tandis que c'est positivement le 22, et qu'elle dit que *plusieurs* des navires entrés dans la Vilaine n'ont jamais pu en être retirés, lorsque sur sept *un seul* y resta.

Il existe encore une autre note, lue à la Société archéologique, le 13 janvier 1874, par M. l'abbé G... N'assistant pas à la séance, nous rendîmes un jour visite au possesseur de ce document, le priant de nous permettre d'en prendre communication ; mais il crut devoir nous refuser, d'une façon même assez absolue.

M. le docteur Foulon se rappelle avoir vu une gravure sur bois de la bataille de Conflans. Il n'a jamais retrouvé, depuis, cette estampe, qu'il indique comme devant être d'une grande rareté.

Le maréchal de Conflans.

Le 14 novembre 1759, la flotte française, forte de vingt et un vaisseaux, trois frégates et deux corvettes, dont voici les noms et le sort après le combat, sortait de la rade de Brest vers les midi :

¹ In-4°, de 10 p. s. l. n. d.

² T. IV, 1858, p. 361.

80 canons, le <i>Soleil-Royal</i> ,	maréchal de Conflans, de Chezac, capitaine, brûlé le 22, au Croisic.
80 » le <i>Tonnant</i> ,	de Beauffremont, chef d'escadre, réfugié à Rochefort.
80 » le <i>Formidable</i> ,	du Verger de Saint-André, chef d'escadre, tué, pris.
80 » l' <i>Orient</i> ,	Budes de Guébriant, chef d'escadre, à Rochefort.
74 » l' <i>Intrépide</i> ,	de Chateloger, capitaine, à Rochefort.
74 » le <i>Magnifique</i> ,	Bigot de Morogues, capitaine, à Rochefort.
74 » le <i>Glorieux</i> ,	Villars de la Brosse, capitaine, réfugié dans la Vilaine.
74 » le <i>Thésée</i> ,	de Kersaint, capitaine, mort, coulé.
74 » le <i>Héros</i> ,	de Sansay, capitaine, brûlé au Croisic par les Anglais.
74 » le <i>Robuste</i> ,	de Vienne, capitaine, réfugié dans la Vilaine.
70 » le <i>Northumberland</i> ,	de Belingant, capitaine, à Rochefort.
70 » le <i>Juste</i> ,	de Saint-Allouarn, capitaine, tué, perdu en Loire.
70 » le <i>Superbe</i> ,	de Montalais, capitaine, coulé.
64 » le <i>Dauphin-Royal</i> ,	d'Urtubie, capitaine, à Rochefort.
64 » l' <i>Inflexible</i> ,	de Caumont, capitaine, Vilaine.
64 » le <i>Dragon</i> ,	de la Tousche le Vassor, capitaine, Vilaine.
64 » l' <i>Éveillé</i> ,	de la Prévalais, capitaine, Vilaine.
64 » le <i>Sphinx</i> ,	de Coutances, capitaine, Vilaine.
64 » le <i>Solitaire</i> ,	de l'Angle, capitaine, à Rochefort.
64 » le <i>Brillant</i> ,	de Bois-Château, capitaine, Vilaine.
64 » le <i>Bizarre</i> ,	le chevalier de Rohan, capitaine, à Rochefort.

FRÉGATES

36 » l' <i>Hébé</i> ,	désamarrée par un abordage et obligée de rentrer à Brest ¹ .
30 » la <i>Vestale</i> ,	de Montfiquet, lieutenant de vaisseau, Vilaine.

¹ L'amiral Hawke dit, dans son rapport : « J'avais dépêché le 16 la chaloupe la *Fortune* à Quiberon, pour avertir le capitaine Duff de se bien tenir sur ses gardes. Elle rencontra en route la frégate l'*Hébé*, et se battit contre elle pendant quelques heures. M. Stuart, second du vaisseau le *Ramillies*, à qui j'avais confié le commandement de cette chaloupe, fut tué, et les officiers qui restaient prirent le parti de s'éloigner, comme trop inférieurs en forces. C'est vraisemblablement ce combat qui mit l'*Hébé* dans la nécessité de retourner à Brest, par suite des avaries qu'elle avait éprouvées. »

30 » l' <i>Aigrette</i> ,	de Longueville, lieutenant de vaisseau, Vilaine.
CORVETTES	
16 » la <i>Calypso</i> ,	du Bois-Berthelot, enseigne, Vilaine.
6 » le <i>Prince-Noir</i> ,	de Kergariou de Roscoët, enseigne, Vilaine ¹ .

Cette flotte avait pour mission de prendre et d'escorter cent et quelques navires, réunis au havre du Morbihan, et destinés à transporter, en Écosse ou en Irlande, dix-huit à vingt mille hommes de troupes de débarquement, commandés par le duc d'Aiguillon. A deux heures, la flotte doublait la pointe de Saint-Mathieu, et apercevait à tribord une frégate anglaise en station, qui, sans aucun doute, communiquait avec l'escadre britannique mouillée sous Ouessant. Le même jour, l'amiral Hawke, qu'une violente tempête avait contraint de chercher un refuge dans la baie de Torbay, appareillait de Portsmouth.

Jusqu'au 19 les vents contraires empêchèrent le maréchal de donner dans la baie de Quiberon, lieu de sa destination. Entre dix et onze heures du soir, le vent fraîchit de l'ouest. Le 20, au matin, les vigies signalèrent plusieurs bâtiments à l'avant. Leur nombre ne fut pas exactement reconnu; les uns en comptèrent dix, les autres crurent en voir dix-huit de fort ou moyen tonnage. Vers les sept heures, le maréchal fit signal de chasse au premier paré, ce qui désorganisa l'ordre de marche observé jusqu'à ce moment. A dix heures, il fit signal de lever la chasse, de ralliement et de formation sur une seule file. Les vigies avaient déjà connaissance d'un grand nombre de vaisseaux à l'arrière, bientôt reconnus pour l'armée ennemie, composée de trente vaisseaux de ligne et six frégates.

La brise, très-violente pendant la nuit, continuait à souffler en tourmente, rendant la mer grosse et houleuse, ce qui, joint à la chasse du matin, nuisait à la prompte exécution des ordres. Cependant, lorsque le combat commença, à deux heures et demie, les

¹ Arch. du minist. de la Marine.

deux premières divisions étaient formées, et l'ordre était tel qu'on peut le comparer à la figure d'une ancre. Le *Soleil-Royal* en formait l'organeau, l'*Orient* l'autre extrémité, la plupart des vaisseaux de la seconde et de la première division la tige, la troisième division les bras. Le *Magnifique* étant par son rang, le *Diamant* se trouvait séparé de la tige, pour laisser prendre place à ceux de la troisième division qui arrivaient successivement. Le chef de cette division, le *Formidable*, représentait à babord une des pattes de l'ancre, ayant le *Bizarre* pour pendant à tribord.

L'ordre en file avait paru nécessaire au maréchal pour passer par les Cardinaux. Au lieu d'accepter franchement la bataille, il se décidait à entraîner l'ennemi sur une côte hérissée de dangers, où il espérait n'être pas poursuivi, et conserver ainsi son armée entière pour escorter les transports chargés de troupes.

Dans toute retraite, — nous disait M. le contre-amiral de Cornulier-Lucinière, qui a bien voulu nous donner quelques avis, — l'avantage est nécessairement au chasseur. Ses meilleurs marcheurs atteindront toujours les mauvais voiliers ennemis. Si l'armée chassée reste compacte, en réglant sa marche sur les plus lourds bâtiments, comme c'est son devoir, la bataille devient inévitable. Il y a donc plus de danger à essayer une retraite qu'à risquer un combat ; surtout lorsque la mer est très-grosse, comme elle était alors, car l'effet de l'artillerie est peu redoutable. D'ailleurs cette résolution exalte le moral au lieu de l'affaiblir.

Pendant ce combat peu important, Conflans aurait pu signaler à son escadre de se porter à telle heure de la nuit, en éteignant les feux, sur la rade de l'île d'Aix, s'il avait pu juger son ennemi trop supérieur pour continuer le combat, le lendemain, avec quelques chances de succès.

La ligne de file était un mauvais ordre de retraite, mais il fallait passer le défilé des Cardinaux. L'amiral aurait dû, dans tous les cas, être à la queue de la ligne, non à la tête. Il est certain aussi que, le bras de mer dans lequel les Français allaient se réfugier n'étant pas pourvu de défenses qui pussent en interdire l'entrée à l'ennemi, Conflans n'avait aucun avantage à s'y retirer.

Donc, le grand tort du maréchal a été de ne pas accepter le combat au large.

Deux versions eurent cours sur cet événement. La première représente M. de Conflans comme un homme absolument incapable, lâche et inepte. La seconde, plus près de la vérité, le donne comme un militaire intrépide, mais au dessous de la haute mission dont il était chargé, et surtout vaincu par la supériorité numérique des Anglais.

La matricule des officiers de vaisseau de 1750 à 1786 ¹ porte : « Conflans-Brienne (chevalier, puis comte de). APOSTILLE : Bon officier, sachant son métier et brave ; mais un peu vif et haut sur sa naissance, prétend descendre des rois de Jérusalem ². »

Ses états de service, sauf peut-être les deux derniers grades, indiquent des promotions régulières et qui semblent justifiées. Ainsi il fut nommé vice-amiral ayant cinquante ans de service, et maréchal de France, seulement seize mois après :

¹ Arch. du minist. de la Marine, vol. 1, p. 13.

² La maison de Brienne, dont le premier auteur connu était contemporain de Hugues Capet, compte effectivement, parmi les illustrations de la branche aînée, un roi de Sicile, plusieurs ducs d'Athènes, et Jean de Brienne, couronné roi de Jérusalem, à Tyr, en 1210, et empereur de Constantinople en 1235. Cette branche finit en la personne de Raoul de Brienne, comte d'Eu et de Guines, connétable de France, décapité à Paris le 19 novembre 1350. Jean de Brienne était le huitième descendant d'Érard, fils aîné de Gautier, comte de Brienne.

La branche de Conflans était depuis longtemps séparée de la précédente, car le maréchal, l'un de ses derniers représentants, comptait quinze degrés entre lui et Engelbert, frère d'Érard et troisième fils du comte Gautier.

Hubert de Conflans, seigneur de Suzanne-en-Thiérarchie et de Faye-le-Sec, près Laon, naquit en 1690, et entra dans la Marine à seize ans. Revenant en France en 1747, après avoir occupé le poste de gouverneur des îles Sous-le-vent, sur la frégate la *Renommée*, de 24, il fut attaqué par un vaisseau anglais de 60, soutint un rude et long combat, et ne se rendit que blessé et obligé de céder devant la supériorité de son adversaire.

Il avait épousé, à Léogane, le 11 mai 1750, M^{lle} Marie-Rose Foujeu, sœur de M^{lle} de la Rochefoucauld-Bayers, fille d'Aignan Foujeu, chevalier de Saint Louis, ancien capitaine de milices à Saint-Domingue, de laquelle il eut une fille, Anne-Charlotte de Conflans, née le 22 juin 1751, morte à Paris en 1755. *Histoire des grands-officiers de la couronne, Dictionnaire de la noblesse*, de la Chesnaye-Desbois, etc.

ÉTATS DE SERVICES DU MARÉCHAL DE CONFLANS.

Garde-marine.....	11 février 1706.
Enseigne de vaisseau.....	25 novembre 1712.
Lieutenant de vaisseau.....	17 mars 1727.
Lieutenant des gardes-marine.....	1 ^{er} novembre 1731.
Chevalier de Saint-Louis.....	25 juillet 1732.
Capitaine de vaisseau.....	10 mars 1734.
Commandant des gardes-marine.....	1 ^{er} décembre 1741.
Pension de 1000 # sur l'ordre de Saint-Louis.....	1 ^{er} janvier 1745.
Id. de 1500 # sur le Trésor royal.....	24 décembre 1746.
Gouverneur général des îles Sous-le-vent.....	26 mai 1747.
Chef d'escadre.....	1 ^{er} avril 1748.
Lieutenant-général.....	1 ^{er} septembre 1752.
Vice-amiral.....	14 novembre 1756.
Maréchal de France.....	18 mars 1758.
Mort à Paris.....	27 janvier 1777.
(Chevalier de Saint-Lazare avec 1000 # de pension sur l'évêché du Puy) ¹ .	

Une lettre écrite par Berryer, ministre de la Marine, au duc d'Aiguillon, et empruntée par Troude aux *Archives du ministère*, à Paris, semble indiquer qu'en haut lieu, le combat était considéré comme inévitable.

« Le maréchal, dit le ministre, n'est pas assez manœuvrier pour pouvoir espérer de son habileté une campagne savante qui puisse contenir les ennemis, et je regarde un combat comme inévitable; alors il vaut mieux qu'il se donne avant que notre convoi soit au large. S'il nous est avantageux, nous passerons facilement; s'il est douteux, il peut encore faciliter le passage; si l'escadre est écrasée, les troupes de terre ne seront pas perdues. »

Il n'y a rien à ajouter à cette appréciation si nettement exprimée. Sir Edward Hawke avait tout intérêt à attaquer. Les pertes qu'il courait les risques d'éprouver devaient être relativement peu importantes; car, indépendamment du nombre et du vent qu'il avait pour lui, il comprenait que chacun de nos bâtiments successivement attaqué aurait à lutter contre trois ou quatre des siens. Il s'avavançait,

¹ Arch. du minist. de la Marine.

en effet, sur plusieurs lignes, vers les Français formant une seule file. En dispersant ces derniers, il enlevait donc à son gouvernement la crainte redoutable d'une invasion ultérieure, ce que, du reste, l'événement ne justifia que trop.

Les dangereux écueils au milieu desquels l'amiral anglais allait s'engager pouvaient le faire hésiter; mais il possédait l'audace froide et raisonnée, la rapidité d'exécution, la sûreté du coup d'œil, qualités d'un chef habile et expérimenté: l'hésitation et le manque de tactique étaient au contraire les défauts de l'amiral français. « Quand je considère, — dit-il, dans son rapport, — la saison de l'année, les fortes bourrasques qu'il a fait le jour de l'action, la fuite de l'ennemi, le court espace de la journée, et la côte où nous sommes, je puis assurer hardiment que l'on a fait en cette occasion tout ce qu'il était possible de faire. Quant à la perte que nous avons essuyée, on doit la mettre sur le compte de la nécessité où j'étais de courir tous les risques pour rompre cette formidable force des ennemis. Si nous avions eu seulement deux heures de jour de plus, toute leur flotte était entièrement détruite ou prise; car nous avions presque atteint leur avant-garde lorsque la nuit nous surprit. »

La saison était bien avancée pour entreprendre une semblable campagne. Les lenteurs sans fin du maréchal de Conflans avaient retardé son départ, au point qu'à Paris, on n'était pas sans de graves appréhensions. Nous en avons la preuve dans la remarque suivante, écrite sur le dernier feuillet de notre exemplaire de la *Relation du combat naval du 20 novembre 1759*: « L'auteur de ces lettres a su qu'il avait été convenu dans un conseil où étaient les officiers de marine qui se trouvaient alors à Paris, que l'escadre ne sortirait pas. Mais M. Berryer n'en voulut pas porter l'ordre à signer au Roy à Saint-Hubert. »

Le prince de Beaufremont donne une liste de 39 vaisseaux anglais de 100 à 50 canons, 22 frégates, 7 corvettes, 1 brûlot, 4 bombards, en tout 73 bâtiments, chiffre évidemment des plus exagérés.

Le rapport de l'amiral Hawke accuse un vaisseau de 100 canons, 3 de 90, 7 de 74, 2 de 64, 5 de 60, 4 frégates de 50, 1 de 36, 2 de 32, et 3 de 28; total 23 vaisseaux de ligne et 10 frégates, nombre accepté par Troude, et qui nous paraît exact, bien que la relation Chotard indique seulement 29 vaisseaux. Mais la dernière note, inscrite en marge de la copie de la lettre de Conflans au ministre de la marine Berryer, vient singulièrement modifier cette supériorité numérique, en nous apprenant que : « Les Anglais n'avaient que 23 vaisseaux vraiment de ligne, avec sept ou huit grosses frégates. Suivant le rapport de leurs prisonniers, ils étaient très-mal armés, et leurs équipages pour la grande partie scorbutiques, tandis que tous nos vaisseaux avaient le double de monde des leurs et étaient tout frais. Leur amiral n'avait que 850 hommes, et les autres 450, 500 et 600 au plus. Le *Soleil-Royal*, avait 1,100 hommes et plus; les vaisseaux de 80 canons, près de 1,000 hommes; ceux de 74 au dessus de 800, et ceux de 64, 700. Ainsi il n'est pas douteux que, s'il y eût eu un combat en ordre de bataille, nous n'eussions été tout au moins égaux; et, de l'aveu des prisonniers, il n'était pas possible qu'ils pussent soutenir longtemps le feu de notre canon, secondé par une nombreuse mousqueterie. »

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEJEIRO.

(La suite à la prochaine livraison.)

* Arch. de la Chambre de Commerce de Nantes, carton Marine royale.

CORRESPONDANCE

DES

BÉNÉDICTINS BRETONS*

XXXIX †

M. DE BROON A M. DE GAIGNIÈRES.

(9 avril 1695.)

Le 9 avril.

Je vous souhaite, Monsieur, un heureux voyage. J'ay cru que vous voudrez bien avoir la bonté de vous charger d'une lettre que j'écris à dom Le Gallois, et que vous ne m'oubliez pas dans votre entretien avec le R. Père abbé de St Vincent. A votre retour j'espère que vous nous en apprendrez d'agréables nouvelles et de l'avancement de leur beau travail. Si je vous étois bon à quelque chose pendant votre absence, vous ne pourriez pas, Monsieur, me donner plus de joye que de me donner occasion de vous marquer combien je suis votre très humble et très obéissant serviteur,

DE BROON.

* Voir la livraison d'avril 1878, pp. 309-319.

† Bibl. Nat. Ms. fr. 24,986, f. 444.

XL¹

DOM TERRIAU A DOM LE GALLOIS.

(Saint-Jacut, 3 mai 1695.)

Pax Christi.

Mon Reverend Père, je m'assure que votre Reverencè aura receu la lettre que je luy ay ecrite sur la fin du mois de mars, avec l'instruction qu'elle souhaittoit touschant la parroisse de S^t Leunaire². Maintenant, par la presente je luy adresse ce qui regarde S^t Cast³, l'ayant receu de la part de M. le Recteur dudit lieu. Il escrit mesme à Vostre Reverence comme l'ayant connu autrefois, lorsqu'elle travailloit chez la comtesse de Plelo à Galliné⁴.

J'ay veu aussy depuis peu M. le recteur de S^t Potant, fils de M. Méloret, médecin à Vennes, mais je n'en suis pas plus sçavant, puisqu'il m'a dit que l'on n'avoit aucune connoissance de ce saint, que l'on ne sçait quel il est, n'y ayant ny leçons ny office de luy.

A l'egard de S^t Briac, je n'en ay pas encore veu le Recteur ; dans quelque temps je m'en instruiray aussy.

M. le recteur de S^t Cast salue le R. P. abbé⁵ comme l'ayant connu autrefois, estants escoliers à Rennes. Il agrèra aussy, si luy plaist, mes respects, et en finissant je me diray aussy

¹ Biblioth. Nat. Ms. fr. 20,941, f. 161.

² Saint-Lunaire et Saint-Briac (mentionné un peu plus loin) sont aujourd'hui deux communes du cst de Pleurtuit, arr. de Saint-Malo, Ile-et-Vilaine.

³ Saint-Cast et Saint-Pôtan (mentionné plus loin) sont auj. deux communes du cst de Matignon, arr. de Dinan, Côtes-du-Nord. — En Bretagne, recteur est synonyme de curé.

⁴ Galliné ou Galinée, manoir noble en la paroisse de Saint-Pôtan, qui appartenait alors à la famille de Bréchant-Plelo.

⁵ C'était dom Audren.

tousjours, mon Reverend Père, vostre tres humble et affectionné confrère,

F. GEORGE TERRIAU

M. B.

De S^t Jagu¹ ce 3 may 1695.

(Sur l'adresse on lit : *Au reverend père dom Antoine Le Galloys religieux Benedictin en l'abbaye de S^t Vincent du Mans.*)

XLI²

M. DE BROON A M. DE GAIGNIÈRES.

(Paris, 25 mai 1695.)

A Paris, le 25 may 1695.

Le R. Père abbé de S^t Vincent m'a appris de vos nouvelles, Monsieur, et il me paroît qu'on se fait un grand plaisir de vous avoir ; je n'en suis point surpris, car le R. P. abbé, qui est tout plein de cœur, se connoit bien en gens de mérite et sçait ce que vous valez. Il me mande que vous devez aller à Angers vers la S^t Jean. J'espère être aussi en Anjou dans ce temps-là ; vous ne me ferez pas l'affront d'être dans mon pays sans me faire l'honneur de me venir voir. Je compte si fort sur cela que je m'en fais déjà un plaisir par avance. Mais pour en user de bonne amitié, comme je vous en prie, vous me ferez sçavoir lorsque vous serez à Angers afin que je vous envoie ou ma litière ou des chevaux à votre choix.

Le R. Père abbé me fait esperer qu'il me viendra voir. Si votre voyage pouvoit quadrer au sien, ce seroit double joye

¹ L'abbaye de Saint-Jacut de l'Île, qui était située en la paroisse du même nom, auj. commune du cst de Ploubalay, arr. de Dinan, Côtes-du-Nord.

² Biblioth. Nat. Ms. fr. 24,986, f. 442.

pour moy. Je vous supplie de dire à dom Le Gallois que je compte bien qu'il sera de la partie. Nous le gouvernerons bien et tâcherons de le bien divertir. Il ne luy sera pas inutile de prendre un peu de relâche, et pour l'esprit et pour le corps, après avoir été si longtemps malade.

M. le President de Mesme a été marié en solennité, ces fêtes, à S^t Paul, avec M^{lle} de Brou; on dit qu'il n'y a rien de plus magnifique que ses noces. Tous nos guerriers sont partis. Le Roy est à Marly; il doit passer trois mois à Trianon, et notre cour à S^t Clou. Conservez moi toujours, Monsieur, dans votre cher souvenir, puisque je suis véritablement votre très humble et très obéissant serviteur,

DE BROON.

XLII *

DOM AUDREN A M. DE GAIGNIERES

(Le Mans, 18 décembre 1695.)

Au Mans, le 18 décembre.

Monsieur, j'ay receu toutes vos lettres, et je reponds à vos deux dernières selon l'ordre et le temps. Je marquay à dom Mathurin ² que j'étois en peine de votre santé, parce que je ne reçus pas si tôt votre réponse à la lettre que je me donnay l'honneur de vous écrire en vous envoyant le pouillé de la Couture ³. Si je commets quelques incongruités, je vous prie de vous en prendre uniquement au zèle que j'ay pour votre personne.

Je vous ay déjà marqué que vous pouviez garder nos papiers

* Biblioth. Nat. Ms. fr. 24,985, f. 35.

² Dom Veissière.

³ L'abbaye de la Couture, située dans un des faubourgs du Mans.

tant qu'il vous plairoit. Je vous le repète, et vous prie de ne point précipiter votre travail et de ne vous presser en rien.

Je vous avoue que, quelques mesures qu'on prenne, il sera difficile de réparer la perte que fait notre Histoire de Bretagne par la mort de dom Antoine Gallois ¹. Je le regrette plus que je ne le puis dire. Je n'ay point encore pris mon parti; vous devez sentir que je ne le prendray point qu'après vous en avoir communiqué. Voici ce que je pense là dessus, vous aurez la bonté de me dire vos sentiments sans mystère.

Je crois que le laboratoire ne peut être mieux qu'à S^t Germain des Prés. Outre la proximité du Père Mabillon, qu'on peut voir et consulter à tous moments, on a les secours de tous les habiles gens, et en particulier on peut former une petite académie de trois ou quatre personnes qui décideroient sans appel sur toute chose, et où présiderait M.... Je ne le veux pas nommer, je vous le diray quand nous aurons l'honneur de vous voir ², et cela après le chapitre général.

Je penche à en donner la conduite et le soin de la composition à dom Mathurin Veissière, et on luy pourrait donner, si cela l'accommodoit, dom Alexis Lobineau. On pourroit laisser en Bretagne, pour glaner et ramasser ce qui nous manque, dom Denys Briand. Tâtez, je vous prie, le pouls à dom Mathurin, sans qu'il paraisse que cela vienne de moy. Je luy écris sans luy en rien dire.

Voilà un plan tout informe. Vous prendrez la peine de le rectifier, de le redresser et de le changer même dans toutes ses parties. Vous sçavez que je suis très docile à l'égard des

¹ D. Le Gallois mourut le 5 novembre 1695; cette lettre doit donc être du 18 décembre 1695; dans le volume de la collection Gaignières 493 A (aujourd'hui Ms. fr. 24,985), on l'a placée par erreur entre une lettre du 12 novembre 1693, et une du 30 décembre 1693.

² On a déjà deviné que cette réticence ne cache d'autre nom que celui de Gaignières.

personnes que j'honore et que je respecte.... Il ne faut pas achever. Personne ne sait encore mes dispositions, et je ne m'en suis ouvert à personne, non pas même au P. Général, à qui j'en écris ce soir dans des termes fort généraux. Je continuerai cependant à faire travailler pendant ces six mois à force.

Le Père grec que dom Mathurin a entre les mains le pourroit rebuter ¹, mais je crois que son travail sera fini au chapitre général. Je ne crois pas que dom Alexis s'éloignât d'y travailler ². Enfin, vous me direz ce que vous pensez sur tout cela. Je ne réglerai rien sans vous, et souffrez que je partage avec vous l'embarras de cette entreprise. Je vous le demande en grâce et vous en conjure.

Je n'ay point souffert que personne touchât aux papiers du défunt. J'examine le tout par moy-même et sans communication. J'ay trouvé tout ce que vous me marquez dans votre lettre.

Dans le moment que j'appris qu'il étoit tombé en apoplexie, je fis partir dom Alexis pour aller au Mont St Michel joindre dom Denys, qui s'en retournait après avoir enterré son compagnon. Ils sont tous deux au Mans. Dom Alexis est à la Couture; il a cru que l'air de cette maison l'accommodera mieux que celui de St Vincent. Je le souhaite, mais on ne le croit pas. Dans peu je vous dirai des nouvelles de ce que nos deux ouvriers ont fait dans un voyage de deux mois et demy. Je suis votre très humble et très obéissant serviteur,

FR. MAUR AUDREN.

¹ C'est-à-dire, pourrait l'empêcher d'accepter la mission de remplacer dom Le Gallois dans le travail de l'Histoire de Bretagne.

² De travailler à l'Histoire de Bretagne à la place de dom Le Gallois.

XLIII

DOM LOBINEAU A M. DE GAIGNIÈRES ¹.

(Le Mans, 1^{er} janvier 1696.)

Au Mans, le 1^{er} janvier 1696.

Monsieur, j'ai été deux fois dans les archives du chapitre la première fois avec M. de St Germain, qui eut la patience d'y demeurer trois heures avec moi; la seconde fois avec M. Roblot, celui de tous les chanoines qui sait le mieux les archives du chapitre: je n'ay pu mettre la main sur notre Gonthier de Baignols. J'ai tardé quelque temps à vous le mander, parce que j'attendois de jour en jour que M. Roblot me donnât quelques lumières, comme il me l'avoit promis; il n'a apparemment rien trouvé. Je voudrois avoir de meilleures nouvelles à vous mander en vous souhaitant la bonne année. La seule chose dont je puis vous répondre, c'est que je n'ai pas deviné ² la clause: *Cujus corpus in eadem capella requiescit*. Je suis présentement à la Couture: je n'ai pu résister à l'air de St Vincent, mais vous me trouverez toujours et partout prêt à vous rendre tous les services dont je seray capable. Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

FR. GUI ALEXIS LOBINEAU.

XLIV

DOM LOBINEAU A M. DE GAIGNIÈRES ³.

(Le Mans, 13 mai 1696.)

Au Mans, le 13 may 1696.

Monsieur, quoique les beaux jours soient revenus, et que

¹ Bibl. Nat. Ms. fr. 24,988, f. 122.

² Inventé, forgé, révélé.

³ Bibl. Nat. Ms. fr. 24,988, f. 124.

j'aie toujours la même envie de vous rendre service, je n'ay pu cependant entrer dans les archives du chapitre. M. de S^t Germain n'est pas ici, et l'on ne manie pas M^{rs} ses confrères comme on voudroit. M^r Roblot m'a dit une fois : « Oui, mon Père, je sais que vous êtes entré dans nos archives ; je n'étois pas pour lors au Mans, et si j'y eusse été, je n'eusse pas été d'avis que vous y fussiez entré ¹. » C'est là parler rondement. M^r l'Evesque m'a dit ce qui est dans Bondonnet et dans Courteille : que Gontier de Bagneux s'étoit fait préparer un tombeau dans la chapelle de la Vierge, mais qu'il n'y fut pas enterré. Il me semble néanmoins que je n'ai pas deviné ce que j'ai mis dans mon extrait.

Savez-vous les nouvelles de notre diète ? Le Père abbé ² a été élu un des quatre députés par le chapitre général : c'est un grand honneur pour lui. Je crois qu'il ira loin ; je veux le voir Général. Ce ne sera jamais si tost que je le souhaite. Tout le monde dit qu'il va être prieur à S^t Germain des Prés et que j'irai à Paris avec lui. Je voudrois que tout cela pût être vrai.

J'espérois que le pauvre D. M. ³ reviendrait ; il n'a pas tenu à notre petit bonhomme ⁴ que je n'en aie fait autant que lui. L'aversion qu'il a pour tout ce qui s'appelle lettres et érudition est inconcevable ; il triomfait quand il apprit les nouvelles de la défection de D. M. : « Voilà nos savants, disoit-il, il leur faut des livres, des belles lettres, du commerce avec les gens

¹ Comment accorder cela avec la lettre précédente, où Lobineau dit avoir été accompagné, dans la seconde de ses visites aux archives du chapitre du Mans, par ce même M. Roblot ?

² D. Maur Audren, abbé de Saint-Vincent.

³ Dom Mathurin Veissière. Il avait déjà quitté l'ordre de Saint-Benoit, et le lendemain du jour où Lobineau écrivait cette lettre, le 14 mai 1696, Veissière partit de Paris déguisé et se rendit à Bâle, où il arriva vers la fin du même mois et, peu de temps après, passa au protestantisme.

⁴ Probablement le prieur de Saint-Vincent du Mans, ou celui de la Couture.

d'esprit ; voilà l'honneur qu'ils nous font ! » Le pauvre homme ne considéroit pas que ce ne sont que les mauvais traitements de ses semblables qui ont mis ce pauvre D. M. dans l'état où il est. Je vous écris un peu plus librement que je ne ferois s'il étoit encore ici ¹ : mais il est à la diète, et ira bientôt au chapitre général à Tours ; il pourra partir le 21 ou le 22 de ce mois. Quand il ne sera plus ici, j'aurai plus de liberté de voir les honnêtes gens que je n'ai eu. Bien loin de m'en procurer la connoissance, il a tâché de me décrier dans l'esprit de ceux dont j'étois déjà connu. Un des plus grands crimes qu'il m'a reproché, c'est que j'avois habitude avec ce fripon de S^t Germain ² (ce sont ses termes) et avec M. l'abbé de la Couture. Je lui pardonne de bon cœur. Mais quand je le verray partir, je chanterai d'aussi bon cœur le psaume : *Eripe me, Domine, ab homine malo.*

A propos de psaume, je croi que vous ne serez pas fâché d'avoir un motet que j'ai fait (c'est à dire la lettre du motet) pour l'ouverture du jubilé. Le motet est tout pris de l'Écriture, et vient fort bien aux affaires du temps. Le dessein même du roi d'Angleterre ³ et les brouilleries du Parlement y sont assez marqués. Les gens d'esprit de ce pays-ci m'ont donné beaucoup de louanges. Je croi que ce qui l'a fait trouver plus beau (le motet), ce fut la musique. Le maistre du Mans passe pour un des meilleurs de France. Je voudrois avoir aussi bien quelqu'évêque, quelqu'abbé inconnu, quelque découverte dans l'antiquité : je vous l'enverrois bien plus volontiers, cela est plus de votre goût. Mais comme vous m'oublieriez peut-être si je ne vous envoie rien du tout, j'ai voulu vous envoyer ceci, puisque

¹ Il s'agit du *petit bonhomme* auquel se rapporte la note précédente.

² Sans doute dom Veissière.

³ Guillaume d'Orange, dont la flotte, forte de 100 vaisseaux, avait sans succès bombardé Calais le 13 avril précédent et croisé ensuite sur les côtes de France sans aucun résultat.

je n'ay pas d'autre chose. Je suis, avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

FR. GUI ALEXIS LOBINEAU.

Oratio pro pace tempore belli Arausicani¹, anno 1696, mense aprili.

Isaïæ c. 23. — Ululate, naves maris, quia vastabitur domus unde venire consueverant.

Tacete, qui habitatis in insula. Transite maria. Ululate, qui habitatis in insula.

Manum suam extendit Dominus super mare; conturbavit regna.

Ululate, naves maris, quia devastata est fortitudo vestra.

C. 18. — Ite, angeli, veloces ad gentem convulsam et dilaceratam.

C. 13. — Levate signum, exaltate vocem, levate manum.

C. 14. — Percutite virum qui conturbavit terram, qui concussit regna.

Psalms. 43. — Exsurge, quare obdormis, Domine? Quare faciem tuam avertis? Quare oblivisceris inopiæ nostræ et tribulationis nostræ?

Ps. 81, Os. c. 13, Judith. 16. — Surge, Deus exercituum. Præcipe militiæ belli a summitate cœli. Effunde frameam. Voca fortes tuos in ira tua. Contere bella. Gladios confringe.

Ps. 45. — Et igni scuta combure.

Is. c. 64, c. 66, Ps. 121. — Ne irascaris, Domine, satis. Ecce respice, populus tuus nos omnes. Declina super nos fluvium pacis. Fiat pax in virtute tua.

Is. c. 24. — Et cum pace redeat sonitus lætantium, dulcedo citharæ, tympanorum gaudium.

¹ La guerre du prince d'Orange contre la France.

XLV

DOM AUDREN A M. DE GAIGNIÈRES¹.

(Le Mans, 10 avril 1697.)

Monsieur, je me suis donné l'honneur de vous écrire dans le temps que je priay M. de Chantelou de vous aller voir et de me dire de vos nouvelles. Il m'a mandé qu'il a été à l'hôtel de Guise², et qu'on luy a répondu que vous étiez toujours incommode et que vous étiez allé prendre l'air de la campagne. Je souhaite qu'il vous donne une parfaite santé et longue : personne, je vous assure, n'y prend plus d'intérêt que moi, personne n'étant à vous d'un dévouement plus parfait, et cela sans compliment. Vous nous obligerez sensiblement de nous dire des bonnes nouvelles, et de nous apprendre que vous vous portez mieux. Je suis avec tout le respect, l'estime et la reconnaissance possible, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Au Mans, le 10 avril 1697.

FR. AUDREN, M. B.

XLVI

DOM AUDREN A M. DE GAIGNIÈRES³.

(Le Mans, 10 novembre 1697.)

Le 10 novembre 1697.

Monsieur, on apporta hier au soir les corps de M^{me} de Lavardin, de Rostaing, et de M^{me} de Noailles, pour les mettre

¹ Bibl. Nat., Ms. fr. 24,985, f. 38.

² C'est là que demeurait alors Gaignières. L'hôtel de Guise a été depuis absorbé par l'hôtel Soubise, devenu aujourd'hui le palais des Archives nationales.

³ Bibl. nat., Ms. fr., 24,985, f. 42.

dans la chapelle de Lavardin qui est dans la cathédrale ¹. Le chapitre reçut les corps à la porte de l'église, et on les mit, après avoir chanté un *Libera*, dans le caveau. La cérémonie se fit sur les huit heures du soir.

M. le maréchal d'Estrées, M. de Nointel et M. le syndic des Etats ² ont eu ordre de M^r le comte de Thoulouse de s'informer de l'état où se trouvoit notre travail sur l'histoire de Bretagne. En conséquence de cet ordre, M^r le maréchal me fit envoyer un exprès de Vitré, où se tiennent les Etats, pour faire venir « celui qui avoit soin de l'histoire de Bretagne. » Comme on ne me demandoit pas personnellement, je me suis contenté d'y envoyer nos deux historiens ³, qui sont revenus peu contents de M^r le maréchal et de M. de Nointel, mais très satisfaits de M. le syndic des Etats. Nos ouvriers ayant fait leur rapport à ces messieurs, ils ne s'en sont pas contentés ; ils ont voulu voir notre travail, et on m'envoia un second exprès pour cela. Je leur envoiai deux grands portefeuilles de matière toute digérée dont ils ont paru contents, quoiqu'ils ne soient entrés dans aucun examen. Ils ont dit que M. le comte de Thoulouse y prenoit beaucoup de part, qu'il souhaitoit qu'on n'épargnât rien pour l'exécution d'un si beau dessein : et voilà à quoi le voyage de nos historiens s'est terminé.

On a agi très prudemment de donner une commission au second assistant pour gouverner le monastère de Saint Germain ⁴ jusqu'à la diète prochaine, qui commencera le 1^{er} jour du mois de may prochain : par cette voie on ne dérange rien, et celui qu'on nommera prieur au mois de may y pourra rester

¹ La cathédrale du Mans.

² Des Etats de Bretagne. M. de Nointel était intendant, et le maréchal d'Estrées commandant général de cette province, dont le comte de Toulouse avait le gouvernement, sans y résider.

³ Dom Lobineau et dom Briant.

⁴ Saint-Germain-des-Prés.

sept ans dans ce poste, ce qui ne se pouvoit si on l'avoit nommé prieur présentement. L'affaire se remettra donc encore sur le bureau dans ce temps. Je sçay qu'on a proposé de faire retourner le père de Loo, sur ce qu'il est agréable à Monseigneur de Paris et qu'il demanda qu'on le continuât encore pour trois ans au chapitre dernier. Le P. abbé de Bourges et le P. A. D. S. V. ¹ ont été aussi proposés. Voici les termes dans lesquels on m'en écrit de Saint Germain :

« On a dit ici bien du mal de vous, et on vous souhaittoit en même temps. On a parlé de vous pour remplir la place du défunt, et plusieurs des savants s'en sont ouverts bien clairement. On a répondu qu'on ne pouvoit retirer un abbé qu'à une diète. Ce qui a été proposé dans un temps se pourra exécuter dans un autre. »

Je suis très aise que les choses aient pris le tour que vous savez, et vous proteste que, bien loin de souhaitter ce poste, j'en ay tout l'éloignement possible. Je vous diray de plus que si je n'apprehendois de me tirer des ordres de la Providence, je quitterois tout ministère pour travailler sur les antiquités et devenir *M. Pitafe* ².

Rien ne me tente du côté de Paris que le plaisir de vous voir, de vous entretenir et de vous embrasser. Mais le ministère de portier des Blancs Manteaux ou de Saint Germain me procurera cet avantage mieux que tout autre bénéfice. Je consens que vous me ménagiez ce dernier poste. J'étois très persuadé que vous penseriez en moy dans la conjoncture, et je vous en suis plus obligé que si vous m'aviez fait pape. Si je n'ai pas l'avantage d'être auprès de Monseigneur de Paris, je vous proteste que personne n'honore et ne respecte plus ce premier

¹ Le Père abbé de Saint-Vincent, c'est-à-dire dom Audren.

² C'était là apparemment, entre amis, le surnom familier de M. de Gaignières, à cause de sa passion pour les tombeaux, les dalles tumulaires et les épitaphes.

prélat du royaume, plus encore par son mérite personnel que par son poste, personne, dis-je, ne le respecte plus que moy. Il faut se contenter de le regarder de loin.

Aimez moi toujours, je vous en conjure, et ne doutez pas que je ne sois à vous d'un dévouement sincère et très parfait. Brûlez ma lettre, je vous prie, quand vous l'aurez lue ¹.

(La suite à la prochaine livraison.)

¹ Cette lettre n'est pas signée, mais l'écriture ne laisse aucun doute sur son auteur.



NOTICES ET COMPTES RENDUS

HISTOIRE DE LA VENDÉE, d'après des documents nouveaux et inédits, par M. l'abbé Deniau, curé du Voide (Maine-et-Loire). — Tome I^{er}.

Les lecteurs de la *Revue* n'ont certainement point oublié l'annonce que nous avons consacrée à cet important ouvrage dans le numéro d'octobre, ni la haute approbation dont il était l'objet de la part de l'illustre évêque d'Angers. « Agréer, écrivait à l'auteur M^{sr} Freppel, agréer mon vœu bien sincère de voir votre ouvrage se répandre au loin ; en défendant la foi de ses pères et l'autorité légitime contre la Révolution, la Vendée a donné au monde entier un exemple à jamais mémorable. Le récit de pareils événements ne peut offrir qu'une lecture fortifiante aux hommes de la génération présente. »

L'*Histoire de la Vendée*, de l'abbé Deniau, n'était encore, à cette époque, qu'à l'état de manuscrit. Aujourd'hui, le premier volume a paru, volume in-8° de 560 pages, qui sera suivi de cinq autres. — Mais tout n'a-t-il pas été écrit sur la Vendée ? dira-t-on. — On pourrait en douter en voyant les recherches infatigables de nos adversaires, les travaux de Michelet, les dénégations impudentes de Claretie, etc. ; mais aujourd'hui le doute n'est même plus possible en présence des documents nouveaux que M. l'abbé Deniau est parvenu à recueillir, des témoignages oraux et sans nombre qu'il produit, et, par suite, des erreurs multipliées qu'il redresse. S'ensuit-il que lui-même n'ait pas ses erreurs ? M. le curé du Voide n'a

nullement cette prétention, il demande même qu'on les lui signale⁴; mais personne n'était mieux placé que lui pour être bien informé. Né en plein pays vendéen, appartenant à une famille dont tous les membres prirent part à la guerre, ayant perdu dans cette guerre de *géants* quatre oncles sur sept qui combattirent; et, depuis sa naissance, c'est-à-dire depuis plus de soixante ans, n'ayant pas quitté le pays, ayant connu, apprécié, interrogé les témoins et les survivants de la lutte, il avait pu contrôler les souvenirs et se faire un répertoire inépuisable de faits précis et certains. A cette enquête vinrent se joindre des documents précieux qui restaient enfouis dans les familles, *Mémoires d'un père à ses enfants*, par M. Boutillier de Saint-André; *Mémoires* de M. Cantiteau, curé du Pin-en-Mauges; *Mémoires* de l'abbé Conin, curé de Saint-Lambert du Lattay; *Mémoires* de Pierre Devaud, paysan des Cerqueux-sous-Maulevrier, etc., etc. Non-seulement il y avait là des données importantes pour l'histoire générale, mais des anecdotes du plus haut intérêt pour la chronique. Aussi le livre de M. Deniau a-t-il ce double caractère d'une histoire très-sérieusement étudiée et d'une chronique des plus variées dans ses détails.

Un danger toutefois était à craindre: « Vendéen, dit M. l'abbé Deniau, j'aurais pu être tenté d'atténuer certaines défaillances et même certains crimes des royalistes, comme de passer sous silence des traits qui honorent les républicains. Je me suis efforcé d'éviter cet écueil; que les faits soient favorables ou défavorables à mon pays, je les rapporte avec une égale impartialité, ne voilant aucune circonstance qui puisse en changer la nature. Après un laps de quatre-vingts années et le jugement qu'on porte aujourd'hui sur la Vendée, il n'est plus permis d'écrire, sur un tel sujet, avec esprit de parti. Ce n'est pas à dire pour cela que je raconte avec une égale indifférence les actes héroïques et les infamies les plus mons-

⁴ Je me permettrai, à ce propos, un regret, c'est qu'en ce qui concerne les massacres de Machecoul, le rôle du Comité royaliste en cette ville et le nombre des victimes, M. l'abbé Deniau s'en soit tenu aux anciens récits, qui, depuis la publication du *District de Machecoul* par M. Alfred Lallié, sont reconnus comme faux souvent, et exagérés toujours.

trueuses. Il n'est pas dans la nature humaine de rapporter ainsi la vertu et le crime, le vrai et le faux, et je ne connais aucun historien qui se soit dépouillé à ce point de ses sentiments et de ses convictions. »

Ce seul passage suffit pour faire connaître l'auteur. M. Deniau a pris, d'ailleurs, le moyen le plus sûr d'être impartial: c'est de confronter toujours les récits républicains et les récits royalistes. Disons-le aussi, les esprits élevés sont naturellement généreux.

Oui, assurément, il y eut des excès des deux côtés; pourquoi les nierions-nous? Mais nous avons le droit de demander combien ont péri des milliers de républicains faits prisonniers par les royalistes, et combien ont échappé des milliers de royalistes faits prisonniers par les républicains? — Une autre question: — Comment se fait-il que le nom de *Brigands*, qui fut le nom officiel donné aux Vendéens, soit devenu un titre d'honneur, même près de certains écrivains révolutionnaires, et que le seul souvenir de la *Terreur* ou des *Colonnes infernales* soit resté une honte?

Nous ne nous étendrons point aujourd'hui sur le premier volume de M. Deniau, nous réservant d'en parler avec plus de détails lorsque quelques autres auront paru. Ce volume, écrit d'un style simple et aisé, comprend une introduction sur les mœurs et coutumes vendéennes; cette introduction de 89 pages est beaucoup plus détaillée que le célèbre chapitre de M. de Barante. Suit une étude très-approfondie sur les *préliminaires et les causes de la guerre*, qui nous rappelle l'étude analogue de M. Lallié dans son *District de Machecoul*. Les accusations contre le clergé et la noblesse y sont réduites à leur juste valeur. La *prise d'armes et les premiers combats* terminent le volume, qui ne va pas au delà de la défaite des républicains à Beaupreau et de la reprise par eux de Noirmoutiers. Le dernier chapitre est consacré à une étude sur l'organisation militaire des Vendéens, leurs comités de vivres, leur manière de combattre. Le rôle des femmes n'y est pas oublié, car, lorsqu'il s'agit de dévouement, les femmes ont toujours leur rôle. « Les hommes et les femmes qui montrent le plus de penchant pour les

pratiques religieuses, dit Thiers, sont des âmes vives qui éprouvent le besoin de contribuer au triomphe de leurs croyances. *Ce sont de redoutables ennemis d'un gouvernement, lorsqu'il s'est donné contre la Religion des torts véritables*¹. »

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

LA PATRIE EN DANGER (L'ENNEMI, — LE PEUPLE), par M. Albéric d'Antully. — Un vol. in-18. Paris, Dentu; Nantes, Libaros. Prix: 3 fr.

« Ces deux drames méritent-ils d'être lus? » nous demande l'auteur dans sa préface. — Oui, Monsieur, vos drames méritent d'être lus, et laissez-moi vous dire, avec tous les honnêtes gens, combien je regrette qu'ils ne soient pas joués; car on y sent vibrer bien haut la fibre de l'honneur et du patriotisme, et certainement un reflet de nos gloires passées brille à nos yeux quand vous dites :

Alors je les ai vus, nos vaillants cuirassiers,
Rangs serrés, sabres nus, comme leurs devanciers
Du chemin creux d'Ohain, avec leur haute taille,
En ordre magnifique, entrer dans la bataille...
.....
Par un suprême appel les clairons démontés
Répondent aux canons tonnant de tous côtés.
En avant! Ce seul cri sort de chaque poitrine.
La charge se relève; elle sabre, extermine,
Et, d'un cercle de feu ne pouvant plus sortir,
Au cœur de la fournaise elle va s'engloutir...

Écoutez maintenant la voix pleine de tendresse de l'aïeul :

Enfants, nous l'avons eu, cet âge où Juliette,
Dans un adieu suprême, au chant de l'alouette,
Donnait à Roméo son âme en un baiser,
Et ne savons-nous plus de quoi l'on peut causer,
Quand la brise est légère et que le soleil dore
Dans l'arbre les beaux fruits qui s'y cachent encore?

Dans le second drame, la nuit qui couvre notre sol est complète; car, après la défaite et le morcellement, la France est livrée pendant son agonie aux insultes et aux lâchetés de la Commune :

¹ *Histoire de l'empire*, t. III, p. 331, cité par M. l'abbé Deniau.

La France était vaincue: avec des cris de joie,
Vous êtes venus tous, à l'odeur de la proie,
Vous abattez sur elle, et, comme des corbeaux,
La dépouiller vivante et la mettre en lambeaux...
..... Vous n'avez d'énergie
Que pour l'assassinat, le pillage et l'orgie!...
..... La Colonne,
Pour plaire aux Prussiens, Courbet la déboulonne.
Libres sont les coquins, libres tous les trafics;
Vous avez supprimé journaux, écrits publics,
Justice, lois, travail, mœurs, famille, héritages,
Pillé jusqu'aux tombeaux, fusillé les otages,
Et réhabilité l'assassin de Bréa:
Ce que vous avez fait au pouvoir, le voilà!

Il faut entendre *Jean Trouwé*, incarnation, hélas! trop réelle de tous les meneurs, il faut l'entendre s'écrier :

Le mot de *Liberté* n'a qu'un but: exciter
Lè peuple à la révolte. A nous d'en profiter!

Et plus tard, lorsque le crime est consommé et que la flamme monte, l'insulteur dit en raillant :

On vit à Saint-Denis le peuple d'autrefois
Jeter à tous les chiens les ossements des rois.
Nous avons un moyen plus sûr de nous défendre :
La Commune aujourd'hui réduit Paris en cendre.
La flamme sort déjà de toutes les maisons.
Au gré de l'ouragan s'envolent les tisons;
Vois: le brasier s'étend; l'étincelle féconde
Va porter l'incendie aux quatre coins du monde!

Et la flamme infernale monte, semblable au sacrifice de Caïn, qui, lui aussi, semblait défier le Créateur, lorsque tout à coup, Jéhovah se lève sur les nues et d'un souffle éteint la flamme fratricide!

Et de nos jours encore ces choses se sont répétées devant nos yeux! Vous avez bien fait, Monsieur d'Antully, de les fixer sur votre toile, afin de les montrer aux nations qui seraient tentées d'oublier Dieu.

C¹^o DE SAINT-JEAN.

M. Sigismond Ropartz.

Le coup de foudre qui a frappé M. Ropartz a atteint douloureusement la *Revue de Bretagne* et son directeur. En lui nous avons perdu un excellent ami, la *Revue* un de ses collaborateurs les plus anciens, les plus fidèles et les plus dévoués, dont le talent était hautement apprécié de tous nos lecteurs.

La *Revue de Bretagne* consacra à la vie et aux œuvres de M. Ropartz une étude spéciale, dont nous travaillons à réunir les éléments. En attendant, on nous saura gré de reproduire, d'après le *Journal de Rennes*, l'intéressante notice qui suit, due à la plume de M. Paul de la Bigne-Ville-neuve.

A. DE LA BORDERIE.

C'est le samedi, 20 avril, qu'ont été célébrées, à Maoron (Morbihan), les funérailles de notre regrettable ami M. Sigismond Ropartz, avocat au barreau de Rennes, mort jeudi matin à Iffendic, au château de la Châsse, chez M. le comte d'Andigné.

Un nombreux concours se pressait autour de son convoi, portant à son honorable famille, si cruellement frappée par cette perte, le témoignage d'une cordiale sympathie. Dans ce pays, où M. Ropartz était connu de tout le monde, l'estime et l'affection générales s'étaient attachées à sa personne; et il le devait autant à ses qualités personnelles qu'aux services qu'il avait rendus autour de lui.

M. Ropartz appartenait à une honorable famille de Guingamp, qu'il a longtemps habité; il y a laissé les meilleurs souvenirs. C'est dans cette ville et à Saint-Brieuc qu'il avait débuté dans la carrière d'avocat, où il avait fait preuve d'un talent plein de distinction. Fixé à Rennes depuis une dizaine d'années, il s'y était vite fait connaître avantageusement.

Sa science du droit, sa sagacité dans la discussion des affaires, son élocution aisée, claire et brillante, son caractère si honorable et ses excellentes relations avec ses confrères lui avaient conquis une des meilleures positions dans le barreau de Rennes, où il occupait une place incontestée aux premiers rangs.

La variété de ses connaissances et l'étendue de ses aptitudes en faisaient une individualité des plus remarquables.

Littérateur, érudit, ami des arts, M. Ropartz avait élargi le cercle

de ses études; l'archéologie et l'histoire avaient ouvert à ses studieuses recherches un champ qu'il aimait à parcourir et à fouiller: il y fit plus d'une fois de fécondes moissons. Plusieurs sociétés savantes se faisaient honneur de l'inscrire parmi leurs membres les plus utiles. Nous nous contenterons de citer la *Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord*, notre *Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, où M. Ropartz a rempli les fonctions de président; — enfin l'*Association Bretonne*, qu'il a contribué activement à faire revivre, depuis 1873, en secondant les efforts et les travaux de l'ancienne direction, si bien confiée au zèle de M. de Kerjégu et de M. Aymar de Blois. L'Association bretonne doit à M. Ropartz une partie des succès de ses derniers congrès, surtout de celui de Guingamp en 1875.

C'est à cette époque qu'il fut placé, par les suffrages de ses confrères, à la tête du bureau de la section historique et archéologique de l'Association. Sa mort y creuse un vide qui sera vivement senti et difficile à combler.

Outre les nombreux travaux et les importantes communications que M. Ropartz trouvait moyen de consacrer aux sociétés savantes dont il faisait partie, il a publié à différentes époques des ouvrages qui attestent la valeur et la diversité de ses études et de ses labeurs. Un de ses principaux livres est l'*Histoire de Guingamp*, ouvrage qui est une excellente et consciencieuse étude pour servir à l'histoire du tiers état en Bretagne.

On connaît aussi de M. Ropartz son *Histoire de saint Yves, patron des gens de justice*; — ses *Portraits bretons des XVII^e et XVIII^e siècles*, d'après des documents inédits; — ses *Récits bretons*; — sa traduction en vers français des *Poèmes de Marbode*, évêque de Rennes au XI^e siècle; — sa *Biographie du vénérable abbé J.-M. de la Mennais*, fondateur des Frères de l'Instruction chrétienne; — sa *Notice historique sur Ploërmel*, etc., etc. Tels étaient les délassements de l'homme d'affaires, du laborieux avocat, du savant jurisconsulte.

Ses lumières, son activité, son intervention, jamais M. Ropartz ne les refusa aux œuvres que sa conscience de catholique et son intelligence des vrais besoins de la société lui faisaient un devoir d'aider et de défendre. Aussi l'a-t-on vu prêter un concours dévoué aux

sociétés et aux comités qui avaient pour but de sauvegarder d'aussi précieux, d'aussi graves intérêts. M. Ropartz était vice-président de la *Société de l'Enseignement libre* du département d'Ille-et-Vilaine, qui rend tant de services à la diffusion de l'enseignement chrétien du peuple. Il était aussi membre du *bureau consultatif* de la même société.

M. S. Ropartz devait à une éducation fortement chrétienne, aux traditions d'une mère pieuse, cette fermeté de principes, cette foi agissante dont sa vie a été l'exercice ininterrompu.

L'aménité de ses relations, la chaleur de ses sentiments, la loyauté de sa conduite et sa fidélité dans l'affection lui avaient fait beaucoup d'amis dont il ne sera pas oublié. Il laisse aux siens une mémoire chère et honorée, à tous ceux qui l'ont connu de sincères regrets.

La crise subite et inattendue qui a mis fin à son existence n'a pas été pour lui une surprise fatale. Les habitudes de sa vie chrétienne l'avaient depuis longtemps préparé au suprême passage. Car il était de « ces fidèles pour qui la mort n'est qu'un échange avantageux; *tuis enim fidelibus, Domine, vita mutatur non tollitur.* »

PAUL DE LA BIGNE-VILLENEUVE.

Monseigneur de l'Espinay.

La *Revue* a annoncé la mort de M^r de l'Espinay. Homme du monde, marié, prêtre, curé, chanoine des diocèses de Luçon, d'Auch et de Nantes, vicaire général de Luçon et de Nantes, représentant du peuple, conseiller municipal, protonotaire apostolique, citoyen dévoué aux intérêts de son pays, et, avant tout, homme de bien, catholique ferme, inébranlable, cœur compatissant et d'une inépuisable charité, prêtre pieux, dévoré du zèle de la maison du Seigneur, le regretté prélat laisse de trop vivants souvenirs pour que nous ne disions pas quelques mots sur sa belle et sainte existence.

Issu d'une famille noble, Henri de l'Espinay naquit au château des Moulinets, commune de Sainte-Cécile (Vendée), le 26 juillet 1808. Bien jeune encore, il perdit son père. Il resta, avec Charles, son aîné, et Armand, son cadet, sous la tutelle de sa mère. M^{me} de l'Espinay, aussi remarquable par la virilité de sa vertu que par la distinction de son esprit, cultiva avec soin l'intelligence et le cœur de ses

enfants. Elle les plaça dans les collèges qui lui offraient, à tous les points de vue, le plus de sécurité, notamment à Luçon et à Sainte-Anne d'Auray. Henri, après avoir étudié dans ces deux villes, alla compléter son éducation à Paris. Il pensait, ainsi qu'Armand, être appelé aux occupations de la vie civile, tandis que Charles embrassait les travaux de la vie militaire et recevait du gouvernement du roi une épée qu'il brisa en 1830, quand le gouvernement du roi fut tombé : 1830 brisa bien des épées et bien des carrières.

Restés avec leur mère au château des Moulinets, Charles, Henri et Armand de l'Espinay n'offraient à la France que des dévouements sans emploi : dans les temps troublés que nous traversons, que de dévouements, et des plus sincères et des plus purs, ne portent pas leurs fruits, parce que l'esprit de parti repousse beaucoup de ceux qu'appelleraient aux affaires les intérêts bien entendus de la France ! Cependant vint un temps où Charles et Armand de l'Espinay virent utiliser leurs talents dans les fonctions de maire et de conseiller général. Henri devait passer ici-bas plus de jours que ses frères, et fournir une carrière publique plus variée que la leur.

Parmi les familles bretonnes et vendéennes qui portent le plus noblement le poids d'un nom illustre de vieille date est la famille de Cornulier. De nos jours, les magistratures municipales, les conseils départementaux, l'armée, la marine, le parlement, le sénat, lui ont donné et ont reçu d'elle un éclat nouveau. Les armées royalistes avaient inscrit ce nom sur leur drapeau, et, en 1832, Louis de Cornulier, de la Lande, chevalier sans peur et sans reproche, envoyait, au combat de la Caraterie, sa dernière balle à la Révolution, en même temps que Charette envoyait à la Révolution la sienne au combat du Chêne et que les Girardin, trois frères, acquéraient à la Pénissière une gloire à laquelle ils furent fidèles et qui défie, dans la suite des âges, la honte de toutes les défections. Henri de l'Espinay ne pouvait chercher une alliance plus sortable que celle de la famille de Cornulier. Louis de Cornulier lui accorda la main de sa fille. Toute la Vendée s'associa aux joies des châteaux de la Lande et des Moulinets. Hélas ! bientôt après, la Vendée s'associait à leur deuil. M^{me} Henri de l'Espinay, après quelques mois de bonheur goûté dans une union chrétienne, s'échappait, comme un ange, des bras de son époux et le laissait veuf et désolé.

Le cœur d'Henri de l'Espinay souffrit tout ce qu'un cœur franchement aimant peut souffrir, quand la mort le sépare d'un autre cœur dans lequel il trouvait pleine correspondance. Renfermé en lui-même, séparé du monde, qui espérait encore lui donner son sourire et recevoir le sien, il laissait sa douleur s'exhaler devant Dieu, et parfois devant M^{me} de l'Espinay, sa douce et courageuse mère. Ses amis pensaient que, les jours de grande douleur passés, il redeviendrait un des ornements des salons de Nantes et de la Vendée : Dieu voulait qu'il devint un des ornements du sanctuaire. Dieu avait placé dans le cœur d'Henri de l'Espinay une source intarissable de bonté, d'amour et de charité, qui débordait au delà des limites chéries, mais trop étroites de la famille. Dieu avait placé dans le cœur d'Henri de l'Espinay cette bonté, cet amour, cette charité qui donnent à un cœur d'homme quelque chose de l'ampleur du cœur de Jésus-Christ lui-même, embrassant le monde entier dans sa tendresse, et souffrant, mourant pour le salut de tous. Sous l'habit de l'élegant gentilhomme battait un cœur de prêtre. Et puis, était alors à Luçon le grand évêque qui, relevant, malgré les attaques incessantes de la Révolution, le siège épiscopal de cette ville, tenant l'épée d'une main pour repousser l'ennemi, réédifiait de l'autre et transformait en pierres du sanctuaire les pierres des châteaux vendéens. Sans contraindre personne, sans solliciter et souvent sans parler, M^{sr} Soyer, par sa haute influence, formait ce beau et nombreux clergé qu'il laissait, à sa mort, comme un des plus beaux fleurons de sa couronne. De ce fleuron splendide, M^{sr} de l'Espinay fut certainement une des perles les plus précieuses.

A Nantes, dans la personne de M. l'abbé Audrain, curé de la cathédrale, le futur apôtre avait trouvé un autre Ananie. La brillante société du cour s'étonna bientôt de voir le gentilhomme, vêtu d'habits communs, répondre, chaque matin, la messe à la cathédrale. Bientôt on apprit qu'il était parti pour le séminaire d'Issy, avec le dessein d'entrer dans les ordres. On admira et l'on ne s'étonna plus : Henri était devenu l'abbé de l'Espinay.

Du séminaire d'Issy, il passa dans celui de Saint-Sulpice, où il se distingua surtout par la façon supérieure dont il fit le grand catéchisme de persévérance dans l'église paroissiale. Longtemps après

sa sortie du séminaire, on disait, malgré les talents des catéchistes qui lui avaient succédé, qu'il n'était pas remplacé.

Ordonné prêtre le 5 juin 1841, il demeurait encore au séminaire pour répondre au vœu de ses supérieurs et de M. le curé de Saint-Sulpice, qui appréciaient son généreux concours, lorsqu'une cruelle maladie conduisit à Paris M. l'abbé Papin, curé-doyen des Essarts. Les Essarts sont limitrophes de Sainte-Cécile et distants seulement d'une lieue et demie du château des Moulinets. Le curé mourant, qui avait pu apprécier le mérite de l'abbé de l'Espinay, le demanda à M^{sr} Soyer pour son successeur. M^{sr} Soyer accéda volontiers à ce judicieux désir, et, malgré quelques hésitations de la part du gouvernement, le jeune prêtre fut transféré, sans poste intermédiaire, du séminaire à son doyenné. S'il eût été ambitieux, c'eût été pour lui un sacrifice : il avait jeté assez d'éclat à Paris et s'était vu assez recherché par les notabilités ecclésiastiques de la capitale, pour qu'une cure des Essarts lui parût un petit poste, humainement parlant. Mais ce n'était pas au point de vue humain qu'il se plaçait pour envisager les choses. Il vint aux Essarts, parce qu'il espérait y faire du bien. Le bien, il le fit : en effet, la bourse de ses revenus, qu'il épuisait chaque année en bonnes œuvres, devint insuffisante. École de Frères, œuvres de bienfaisance, il entreprit tout, soutint tout. Du reste, sans cesse occupé du soin de son troupeau, grand amateur des pauvres, ami éclairé des riches, il s'acquitta de ses fonctions curiales avec un zèle qu'égalait seule sa modestie. Il était le plus parfait et le plus humble des curés ; aussi conserva-t-il toute sa vie le plus doux souvenir des fonctions pastorales, qu'il préférerait à toutes les dignités.

Au mois de mai 1845, M^{sr} Soyer mourut. Le grand évêque, pleuré par ceux qui, la veille encore, lui prodiguaient l'insulte, parcourut dans son cercueil les rues et les places de Luçon, au milieu d'une foule immense de fidèles venus de toutes les parties du diocèse. Cet enterrement fut un triomphe. Parmi les prêtres qui se firent gloire de porter sur leurs épaules la châsse du vénéré prélat, fut le curé des Essarts.

M^{sr} Baillès succéda à M^{sr} Soyer et choisit pour grand vicaire l'abbé de l'Espinay, qui quitta en gémissant la vie pastorale et partit des Essarts universellement regretté et lui-même regrettant. C'était

en 1846. En 1848, la révolution de février lui imposa de nouveaux sacrifices et ouvrit devant lui une carrière nouvelle. L'homme qui avait renoncé au monde pour s'enfermer dans le silence du sanctuaire, en fut arraché pour être rejeté dans le monde au milieu de furieuses tempêtes. Le suffrage universel était inauguré, et les fauteurs de désordres espéraient s'en servir comme d'un instrument docile; les hommes d'ordre en étaient réduits ou à se laisser asservir ou à combattre avec des armes qu'ils n'avaient pas choisies, sur un terrain qui n'était pas le leur. Tout le monde savait du moins que la majorité, fût-elle républicaine, n'abuserait pas de la force brutale du nombre pour détruire à coups d'invalidations le verdict du suffrage populaire: les conservateurs résolurent de se défendre et marchèrent hardiment au scrutin. Parmi les représentants que la Vendée catholique envoya à l'Assemblée nationale, figure en première ligne M. l'abbé de l'Espinay, élu par plus de 50,000 suffrages. Réélu l'année suivante, il resta à l'Assemblée législative jusqu'au coup d'État du 2 décembre 1851, contre lequel il protesta. Il avait à peu près terminé sa vie politique, et, dans les charges civiles, il ne devait plus accepter que les fonctions municipales, auxquelles l'appela deux fois, malgré ses refus, le vote spontané des habitants de Luçon.

Dans les deux assemblées dont il fit partie, l'abbé de l'Espinay fut, comme dans toutes les circonstances de sa vie, inviolablement attaché aux principes, mais facile dans leur application, et surtout très-indulgent envers les personnes. Portant partout avec lui l'amour de la Vendée, il protesta énergiquement à la tribune contre une insulte faite à son pays.

A cette époque, on parlait beaucoup de lui pour l'épiscopat. Il eût probablement été coadjuteur, puis évêque de Nantes, sans l'action de quelques influences secrètes. Il conserva les fonctions de vicaire général honoraire et s'en démit plus tard, quelques mois avant le départ de M^r Baillès. Il reprit cet emploi sous M^r Delamare et redevint bientôt vicaire général titulaire. M^r Colet le conserva dans cette charge jusqu'au 10 juin 1869, époque à laquelle remonte une démission dont la nouvelle affligea le diocèse. Il fut jusqu'à sa mort vicaire général honoraire. Depuis 1864, il était protonotaire apostolique et, depuis 1856, vicaire général honoraire de

Nantes. Vers la fin de sa vie, la présence d'une grande partie de sa famille bien-aimée dans cette ville, l'engagea à y fixer son séjour. Après la mort de M^r Fournier, le chapitre de Nantes le nomma vicaire capitulaire. Dieu sait tous les services que M^r de l'Espinay a rendus dans l'exercice de ses différentes fonctions. L'histoire des diocèses de Luçon et de Nantes le dira un jour; mais l'histoire n'écrit pas d'ordinaire sur une tombe à peine fermée. Ce sont l'amitié, le respect et la reconnaissance qui ont la parole: aussi, dans cet article déjà trop long, et beaucoup trop court, s'il s'agissait de tout dire, nous sommes-nous attaché plutôt à faire connaître l'homme que l'administrateur et le politique; nous avons interrogé le cœur et les intentions de M^r de l'Espinay bien plus que les faits. Il a pu, il a dû se tromper quelquefois; mais c'est bien pour une âme aussi droite que la sienne qu'il a été dit: Paix aux hommes de bonne volonté. Cette bonne volonté générale influait sur tous ses actes, et la constante attention qu'il apportait à réformer ce qui en sa conduite lui semblait réformable, se manifestait souvent aux yeux tant soit peu clairvoyants qui le suivaient. C'était ainsi que, d'un abord froid qui rappelait un peu la fierté du gentilhomme, il reprenait bientôt l'attitude modeste du prêtre et devenait affable, doux, affectueux. Sa bonté ne connaissait pas de bornes, ni sa charité non plus: il ne cessait de donner que lorsqu'il avait épuisé toutes ses ressources. Riche, il fut toujours pauvre et constamment gêné. Incapable de tromper personne, il partagea avec saint François de Sales l'avantage d'être quelquefois trompé. Jugeant les autres d'après lui-même, il accorda, dans certaines circonstances, trop de confiance à des gens qui ne lui ressemblaient guère et qui ne le valaient pas. Il n'eut d'autres défauts que ceux de ses bonnes qualités.

D'une patience exemplaire, d'une conformité complète à la volonté de Dieu, il a vu sans effroi l'heure dernière arriver, et son âme, depuis si longtemps embrasée des feux du saint amour, s'est envolée, dans un acte sublime de foi et d'espérance, vers le lieu où la vision divine béatifie les élus dans les ardeurs de la charité.

ABBÉ DU TRESSAY.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Nos lauréats à la distribution de la Sorbonne. — Rapport sur la Société archéologique de Nantes. — Nos lauréats à l'Académie française. — Renouvellement du bureau de l'Association bretonne. — Le diplôme de l'Exposition universelle. — Le tombeau de la Moricière au Champ-de-Mars. — M. François Benoist. — M. Malagutti. — M. Henri Couëtoux.

— Le dimanche 28 avril, a eu lieu, à la Sorbonne, la distribution des prix aux Sociétés savantes. Dans la section des sciences, une médaille d'argent a été accordée à M. Jousset de Bellesme, professeur à l'École secondaire de Médecine de Nantes. M. le docteur Halléguen, correspondant du ministère, à Châteaulin (Finistère), et M. Benjamin Fillon, à Fontenay (Vendée), ont été nommés officiers d'Académie. La Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure a eu l'honneur de remporter un prix de mille francs. La partie du rapport de M. Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie, qui motive cette distinction est si flatteuse pour nos compatriotes, qu'il nous semble impossible de ne pas la reproduire ici tout entière :

« Démembrement de l'Association bretonne, la *Société archéologique de Nantes* reconnaît, sinon pour son fondateur, du moins pour son instigateur, un savant dont le nom restera au premier rang parmi ceux des plus illustres promoteurs de l'archéologie nationale, Arcisse de Caumont. La fondation, par le comte Aymar de Blois, de cette compagnie, démembrement de l'Association bretonne, remonte à l'année 1845; mais c'est seulement en 1859 qu'elle se décida à sortir de l'obscurité où elle cacha trop longtemps ses travaux et ses bons services, en publiant un bulletin dont le premier volume renferme les procès-verbaux et les mémoires des années 1859, 1860 et 1861.

« Une longue expérience me l'a appris, il y a toujours profit à parcourir les recueils des sociétés savantes, et le premier volume de la compagnie nantaise n'est pas pour démentir cet axiome, mais si on le compare avec ceux de ces dernières années, on reconnaîtra que l'esprit critique et la méthode ont fait de grands progrès en Bretagne comme ailleurs.

« Pour ne parler que de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, en 1859 elle avait pour président d'honneur M. Bizeul, un antiquaire de l'ancienne mode, dont la mémoire est respectée à bon droit, mais dont aujourd'hui il est permis de dire qu'avec beaucoup de ses contemporains il se laissait trop facilement entraîner par l'imagination. Je ne voudrais

pas la proscrire absolument, cette fée décevante qui joue de si méchants tours à ceux qui ne se défient pas assez d'elle; mais il ne faut pas laisser oublier les vrais principes. Si l'archéologie vit d'hypothèses, il faut à ces hypothèses des bases solides; si l'archéologie n'est, selon la définition d'un archéologue homme d'esprit, que le calcul des probabilités, un grand mathématicien, Laplace, parlant de cette science, disait « qu'au fond ce n'était que le bon sens réduit au calcul. » On sait cela très-bien à Nantes aujourd'hui.

« Il suffira pour le démontrer de rappeler que, parmi ceux de ses membres et de ses correspondants dont on trouvera des travaux archéologiques dans son recueil, on compte des savants comme MM. de la Nicollière, Marionneau, le vicomte de Kersabiec, MM. de Rochebrune, Parenteau, Ledoux, l'abbé Cahour, le révérend William Collings Lukis, le docteur Anizon, M. Damour, le lieutenant de vaisseau Arthur Martin, M. Kerviler, M. René Galles, et son président actuel M. le baron de Wismes, qui, indépendamment de son active collaboration au *Bulletin*, a donné ou dirigé de grands ouvrages sur les antiquités de la Vendée, du Maine et de l'Anjou. Je voudrais retracer les titres de ces archéologues à la gratitude de leurs émules, mais je me dois avant tout aux œuvres collectives de la Société. Je rappellerai d'abord de la Loire-Inférieure, lequel, grâce à ses soins persévérants, est enfin installé depuis 1856 dans un local digne de ses richesses, l'ancienne église de l'Oratoire. Sans se donner le plaisir de faire le voyage de Nantes, il est facile de se rendre compte de l'importance de ce musée.

« M. Parenteau, le savant numismatiste, qui en est le conservateur à la fois honoraire et effectif, a eu le courage de s'attaquer à cette œuvre ingrate mais méritoire qu'on nomme un catalogue. Il a déjà donné deux éditions de celui du musée de Nantes; il n'y a qu'un reproche sérieux à faire à la seconde; car je ne parle pas des légères inexactitudes inévitables dans les œuvres de cet ordre que l'on a pu y signaler. Ce reproche, c'est que ce livre si utile est trop magnifique, qu'il a de trop belles planches, et que partant il n'est pas à la portée de tous les visiteurs. Heureusement, il faut l'espérer, M. Parenteau en donnera bientôt une 3^e édition, augmentée des entrées depuis 1869, et cependant plus abordable. On aimera peut-être à connaître les monuments les plus remarquables de ce musée; on n'y voit pas sans étonnement une vénérable barque creusée dans un tronç d'arbre, trouvée dans la Loire en 1867, et l'on y admire de belles épées gauloises et romaines de bronze, une grande épée gauloise de fer et les cinq fragments de bas-reliefs de l'antique château du Bouffay, dont le principal représente le combat d'un héros avec une amazone.

« La série épigraphique est des plus intéressantes; elle comprend des spécimens de toutes les époques. Parmi les plus importantes inscriptions du musée de l'Oratoire, on ne peut oublier celle qui mentionne une statue et un temple élevés par le Gaulois Agedovirus, fils de Modicus, et par sa fille Toutillia, à un *Mars-Mogon* ou plutôt *Mulion* (AVG. MARTIMVLIONI), selon l'excellente restitution proposée par M. Mowat dans l'un des derniers numéros de la *Revue archéologique*. On remarque aussi dans cette riche série deux inscriptions d'empereurs gaulois, l'une de Tétricus, l'autre de Victorinus, et deux de l'empereur romain Tacitus. On ne finirait pas si l'on essayait de citer seulement les plus remarquables parmi les monuments de tous genres décrits dans cet instructif catalogue, tombes,

vases, débris d'édifices que la Société n'a pu préserver de la démolition, monnaies, médailles, etc., etc. Je m'arrêterai cependant pour saluer au milieu des armes, un fauconneau aux armes de la ville d'Orléans, contemporain de Jeanne d'Arc, procuré au musée par M. Parenteau, qui déjà pourrait se plaindre de l'exigüité de l'église de l'Oratoire, tant il y accumule de trésors.

« C'est surtout aux fouilles qu'elle subventionne, qu'elle dirige et dont elle ne manque pas de faire connaître les résultats, c'est à la vigilance avec laquelle ses membres se font les inspecteurs bénévoles de ces grands travaux qui, en assainissant nos cités, font, à la vérité, disparaître parfois de regrettables monuments, mais qui, par une sorte de compensation, en font aussi découvrir que l'on ignorait depuis des siècles, c'est à l'influence qu'elle a su conquérir, que la Société archéologique doit la fortune rapide du musée du cours Saint-Pierre.

« Il faut pourtant parler des travaux de ses membres. J'aurais voulu citer les excellents mémoires publiés dans le *Bulletin* de la Société archéologique, par M. René Galles, qui a si brillamment commencé sa renommée par les explorations des dolmens et des tumulus du Morbihan; j'aurais voulu louer la sûreté de sa méthode; au moins, pour me borner à ses travaux plus récents, j'aurais voulu raconter, après cet archéologue, les fouilles de la Motte de Touvois, rappeler le parti qu'il a tiré de ce passage où Joinville nous fait assister aux obsèques, célébrées en Asie, d'un chef des Courmains, dont les rites sont si semblables à ceux des Celtes.

J'aurais voulu parler des fouilles de Dissignac avec MM. Arthur Martin et René Kerviler, de celles de Saint-Donatien à Nantes, si bien exposées par MM. Petit, Anizon, R. Kerviler et l'abbé Cahour; mais, je l'ai déjà dit, nous n'avons pas le temps d'être justes, et je ne m'arrêterai qu'au dernier volume des bulletins de la Société archéologique, que j'ai sous les yeux, le XV^e, qui porte la date de 1876. L'archéologie y est bien et largement représentée. M. l'abbé Cahour y a inséré une bonne étude sur le baptistère primitif de la cathédrale de Nantes, par lui découvert dans la cour de l'évêché, à la faveur de travaux nécessités par l'agrandissement de la place Saint-Pierre; M. Damour, des notes sur la roche de Roguédas considérée au point de vue minéralogique qui se rattachent à l'archéologie en éclairant la question de la provenance de la matière des haches celtiques, traitées antérieurement par l'ecclésiastique érudit que je viens de nommer; M. Marionneau, l'inventaire d'une collection d'antiquités formée à Vertou; enfin M. René Kerviler et M. le baron de Wismes, des mémoires qui empruntent un intérêt exceptionnel à l'importance des sujets qui y sont traités avec un talent qui d'ailleurs ne fait défaut à aucun des membres de la Société.

« Le mémoire de M. le baron de Wismes est intitulé le *Tumulus des trois squelettes à Pornic*. C'est le récit, peut-être trop développé, mais vivement enlevé, de l'exploration de ce tumulus, l'un des plus remarquables que l'on ait découverts depuis longtemps, faite, en 1875, sous la direction du narrateur et sous les auspices de la Société archéologique et du conservateur du musée de Nantes. Ce qui fait l'intérêt capital de ce tumulus, c'est d'abord la présence des trois squelettes qui lui ont valu son nom. On sait qu'on trouve rarement des squelettes humains dans les tumulus et que, en Bretagne, où l'on a tant fouillé, on n'en a pas encore rencontré, mais seulement des ossements en petit nombre. C'est ensuite que l'on a constaté dans le tumulus l'existence de six caveaux funéraires.

A ceci, il faut ajouter que, dans une seconde campagne, M. de Wismes reconnut sur des pierres verticales du tumulus des signes analogues à ceux observés depuis longtemps dans le Morbihan, à Gavrinis ou à Lokmariaker. Avec un heureux à-propos, M. de Wismes a pris pour épigraphe ces vers que le chantre des *Harmonies* adressait, il y a cinquante ans, à d'autres signes mystérieux :

Et vous, dont nous cherchons les lettres symboliques,
D'un passé sans mémoire incertaines reliques,
Mystères d'un vieux monde en mystères écrits!...

« Les signes gravés sur les dolmens du Morbihan et de la Loire-Inférieure trouveront-ils un Champollion ou un Burnouf? Il n'en faut pas désespérer; tel est l'avis de M. de Wismes; mais il n'y a rien de plus à en dire aujourd'hui.

« Ce n'est pas à des philologues de génie comme Champollion jeune et Eugène Burnouf qu'on pourrait demander l'explication d'un autre mystère, la solution du problème posé par le mémoire de M. René Kerviler, intitulé : « L'âge du bronze et les Gallo-Romains à Saint-Nazaire-sur-Loire, étude archéologique et géologique. » La dernière de ces épithètes suffit à montrer que ce n'est pas davantage à nous autres antiquaires qu'il appartient de déclarer si, oui ou non, ce problème est résolu. Nous ne pouvons que mesurer la portée de la découverte sur laquelle il s'appuie, découverte qui, si elle conquiert l'assentiment des juges compétents, « aura sur les études préhistoriques une influence décisive. »

« Membre de la Société archéologique de Nantes depuis 1873, M. Kerviler lui avait déjà donné, on l'a vu, de sérieux travaux, lorsqu'il fut chargé, comme ingénieur, de diriger le creusement du bassin de Penhouët, à Saint-Nazaire. M. Kerviler était donc parfaitement préparé pour faire profiter l'archéologie des aubaines que lui promettait cette mission. Il ne manqua pas à sa bonne fortune. Son attention une fois éveillée par la rencontre dans les alluvions vaseuses de la Loire de crânes dolichocéphales et d'autres vestiges d'objets généralement considérés comme remontant aux âges les plus reculés, M. Kerviler se livra à des observations méthodiques et à des calculs qui le conduisirent à reconnaître que « les couches d'alluvions déposées par le fleuve pouvaient se compter d'une manière régulière, absolument comme les années d'un sapin peuvent se compter par les couches concentriques du bois. »

« On n'analysera pas le mémoire de M. Kerviler; il n'est ici personne qui ne le connaisse. Dans cette enceinte, l'an dernier, à pareil jour, M. Waddington, alors ministre de l'instruction publique, dont je viens d'emprunter les paroles à deux reprises, faisait un lumineux résumé de la théorie de M. Kerviler, laquelle ne s'est pas produite seulement dans le *Bulletin* de la Société de Nantes, mais que l'on a pu étudier aussi dans la *Revue archéologique*, où a été réimprimé le mémoire du savant ingénieur et qui, en outre, a été exposée dans diverses revues, notamment dans la *Revue des sciences*, la *Revue scientifique*, la *Revue des sociétés savantes* et d'autres recueils encore. Il suffira de rappeler que, selon M. Kerviler, il est possible de dater les vestiges des âges préhistoriques au moyen de calculs basés sur la régularité avec laquelle se forment les couches d'alluvions où l'on retrouve ces vestiges à côté de monuments d'époques historiques, à dates certaines, comme une monnaie de Tétricus, le César gaulois.

« En un mot, suivant M. Kerviler, la Loire vient de nous apporter un véritable *chronomètre préhistorique*. L'expression a été empruntée par M. Kerviler à M. de Quatrefages, qui s'en est servi dans son beau livre sur l'espèce humaine, où le savant académicien déclare que, « jusqu'à présent, il a été impossible de déterminer d'une façon un peu précise la valeur chronologique des couches successives qui se sont formées, soit dans les tourbières, soit dans d'autres alluvions, et que l'on n'a aucun moyen de déterminer les accroissements annuels ainsi formés ! »

« M. Kerviler aurait-il trouvé ce moyen ? Peut-on fixer avec lui à un maximum de 6,000 ans avant notre ère le commencement des alluvions de la Loire et par conséquent de la période géologique actuelle ? Je viens de le dire, il n'appartient pas à la section d'archéologie de répondre à une telle question. Du reste, M. Kerviler n'a pas terminé ses sondages ; enfin, l'Académie des sciences, saisie, n'a pas encore fait connaître son opinion. Il faut donc attendre ; toutefois, dès à présent, nous féliciterons M. Kerviler de la courageuse persévérance avec laquelle il s'acharne à demander leurs derniers secrets aux immenses profondeurs des vases de la Loire, et nous féliciterons en même temps la Société qui a donné place dans son recueil au mémoire sur l'âge du bronze et les Gallo-Romains à Saint-Nazaire. »

— Les succès académiques deviennent familiers à nos collaborateurs : l'an dernier, c'était M. René Kerviler qui était couronné pour sa *Bretagne à l'Académie française* ; cette année, ce sont MM. Prosper Blanchemain, à qui ses *Poèmes et Poésies* valent un prix Montyon de 1,500 francs, et Lucien Dubois, qui en remporte un de 1,000 francs pour le *Pôle et l'Équateur*, distinction qui ne surprendra personne parmi nous et à laquelle applaudiront tous nos lecteurs.

L'Académie française a aussi décerné un prix de 1,000 francs, de la fondation Marcelin Guérin, à M. Henry Jouin, pour son ouvrage sur la *Vie et les Œuvres de David d'Angers*. Dans une de nos prochaines livraisons, nous entamerons une étude développée sur ce livre si intéressant à tous égards.

— Le 28 avril, une assemblée générale de l'Association bretonne s'est tenue à Rennes, pour la reconstitution du bureau. Elle a nommé président de la section d'archéologie : M. de la Villemarqué ; vice-président, M. Gaulhier du Mottay ; et secrétaire, M. René Kerviler. Le prochain congrès se tiendra à Auray, au mois d'août prochain.

— En 1867, M. Ingres fut chargé de dessiner le diplôme qui devait être décerné aux lauréats de l'Exposition universelle. Cette année, ce travail a été confié à notre compatriote, M. Paul Baudry. Son dessin représente la France assise sur un trône, appuyé sur la Paix et tendant la main au Travail, personnifié par un jeune homme touché au front par le doigt d'un Génie. Des attributs reproduisent les principaux outils des arts, de l'agriculture et de l'industrie.

De plus, notre compatriote vient d'être chargé par l'administration de la décoration de la grande salle de la cour de Cassation.

— Le tombeau du général de la Moricière, auquel M. Paul Dubois travaille depuis plus de dix ans, figurera au Champ-de-Mars tel qu'il sera érigé plus tard dans la cathédrale de Nantes. Sur la face du tombeau se détacheront, entre autres reliefs, deux figures, l'une représentant la *Méditation*, l'autre la *Prière*.

— Le 9 mai, avaient lieu dans la cathédrale de Nantes les obsèques de M. François Benoist, ancien maître de chapelle du roi, professeur au Conservatoire, grand prix de Rome, chevalier de la Légion d'honneur, décédé le 6 mai à Paris.

Nous espérons être bientôt en mesure de dire ce qu'ont été la vie et les travaux artistiques de notre honorable compatriote.

— Nous apprenons la mort de M. Malagutti, ancien professeur de chimie et doyen de la Faculté des Sciences de Rennes, ancien recteur de l'Académie.

— Nous ne finirons pas cette chronique sans donner un regret des plus sincères à M. Henri Couëtoux, avocat, parti d'au milieu de nous avant d'avoir atteint sa trentième année. C'était un jeune homme admirablement doué, et qui eût un jour brillé au premier rang. N'avait-il pas déjà, aux dernières élections, failli être nommé député dans la circonscription de Saint-Nazaire ? Sa santé par malheur était trop frêle. En le voyant mourir, si plein de foi et de résignation, l'on se prend à répéter le beau vers de Victor de Laprade :

Dieu cueille ses élus dans leurs fraîches années.

LOUIS DE KERJEAN.

M. Chesnelong à Luçon.

La Vendée, répondant à l'appel de son évêque, lui a envoyé, à Luçon, le 25 avril dernier, près de six cents de ses enfants, pour la représenter à la réunion des œuvres catholiques. Si l'assistance eût répondu au nombre des désirs, elle eût été bien des fois plus grande : beaucoup de gens, parmi les laïcs et dans le clergé, ne se sont abstenus qu'en faisant un douloureux sacrifice. Tout ce qui a pu venir est venu, et ceux qui sont venus serviront, suivant la pittoresque expression de M. Dalin, de *phonographes* à ceux qui n'ont pu venir ; consolation qui peut-être ne fera qu'augmenter les regrets de cœurs généreux qui n'ont besoin que de connaître le bien pour y adhérer et le faire passer dans leurs actes. Ce

n'était pas assez que la Vendée fût représentée, il eût fallu qu'elle fût là présente tout entière.

M. Chesnelong était venu exprès de Pau à Luçon pour stimuler le zèle de nos Vendéens. Après le déjeuner, que Mgr l'évêque a gracieusement offert à l'assistance, M. Chesnelong a adressé au vénéré prélat et à la Vendée un toast, auquel M. de la Bassetière, notre digne député, a répondu de la façon la plus heureuse.

Du réfectoire, on s'est rendu dans la vaste salle où devait avoir lieu la séance.

M. Alfred Biré a lu, sur les œuvres catholiques en général et sur les œuvres catholiques de la Vendée en particulier, un remarquable rapport, qui lui a valu les applaudissements de l'auditoire et les justes félicitations de ses amis.

Après M. Biré, M. Chesnelong a pris la parole.

L'illustre orateur a développé cette pensée : Nécessité de la fermeté dans la foi, de l'ardeur dans les œuvres de la foi, de l'union des cœurs et des moyens dans l'accomplissement des œuvres de la foi.

La fermeté dans la foi est nécessaire dans tous les temps, mais surtout dans celui où la négation, après avoir attaqué tous les dogmes de la religion révélée et la divinité de Jésus-Christ elle-même, après avoir cherché à détruire la croyance à l'existence de Dieu, arrive, par le moyen du matérialisme le plus grossier, jusqu'à anéantir la raison humaine, la responsabilité en même temps que la conscience. Tout frein moral étant rompu, c'est la loi du plus fort qui domine et l'oppression du faible par le puissant qui est à l'ordre du jour. Rendez à l'homme son Dieu, sa foi, sa raison, sa conscience, et le droit de chacun sera respecté et renaitra la liberté.

L'ardeur dans les œuvres de la foi a été nécessaire dans tous les temps, elle l'est surtout dans celui où nous sommes. Plus le mal est menaçant, plus forte doit être la digue qu'on lui oppose. Le chrétien n'a pas rempli sa mission entière en priant dans un isolement plus ou moins commode ; c'est pour lui une obligation d'agir et de se mouvoir en faveur des œuvres catholiques dans toute la sphère de son influence. C'est sous l'impulsion de cette pensée salutaire que tant d'œuvres excellentes ont surgi. Dieu a voulu, dans les siècles qui nous ont précédés, qu'à chaque danger spécial qui menaçait la grande famille chrétienne, une œuvre spéciale se levât pour le conjurer. A notre époque, les œuvres ouvrières semblent avoir été suscitées pour maintenir l'affirmation de la foi, et dans les classe dirigeantes, devenues apôtres, de séductrices qu'elles étaient, et dans les classes populaires, qui, au XVIII^e siècle, furent séduites, et qui, au XIX^e, par une réparation longtemps attendue, sont ramenées de l'erreur à la vérité.

L'union, cette fille de la charité chrétienne, est surtout nécessaire dans

un temps où les forces ennemies sont plus que jamais ameutées contre l'Église de Jésus-Christ. Sans doute l'Église ne périra pas : elle a pour elle les promesses divines ; mais elle peut souffrir, et combien d'âmes, combien de nations peuvent se perdre ! Laissons donc de côté tout prétexte de division : appuyés sur l'enseignement infailible de l'Église et du vicaire de Jésus-Christ, marchons comme un seul homme, avec une grande indulgence pour les personnes, mais avec une inébranlable fixité de principes. Dans cette union, espérons en l'avenir. Un jour, viendra le triomphe de l'Église et, avec le triomphe de l'Église, presque certainement le salut de la France.

Nous n'avons pu vouloir renfermer dans ces quelques lignes l'analyse d'un discours qui, pendant une heure et demie, a tenu l'auditoire sous le charme d'une parole spirituelle, véhémement et convaincue : à plus forte raison n'avons-nous pas essayé de reproduire cette parole, ce magnifique langage.

M. l'abbé Dalin a remercié le grand orateur avec cet esprit, cette verve, ce tact, cet entrain que tout le monde lui connaît.

Mgr l'évêque a terminé la séance par une allocution dans laquelle il a témoigné à M. Chesnelong et aux assistants toute sa satisfaction et sa gratitude. Le vénérable orateur a admirablement résumé les discours qu'on venait d'entendre, et en a fait ressortir les enseignements pratiques. Le respect n'a pu retenir les applaudissements unanimes. Ces applaudissements ont redoublé quand le bien-aimé prélat, ouvrant son grand cœur, a redit tout son attachement pour cette terre dont il a été écrit :

Dieu pour sa cause aura des hommes,
Tant que vivront des Vendéens ¹.

DU TRESSAY.

¹ *Cantique de Lourdes*, par M. l'abbé Dalin.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ALMANACH MORBIHANNAIS POUR L'ANNÉE 1878. In-8°, 64 p. Vannes, imp. et lib. Galles.

ANNUAIRE STATISTIQUE, HISTORIQUE ET ADMINISTRATIF DU DÉPARTEMENT DU MORBIHAN (année 1878), suivi des monuments celtiques dans le Morbihan, de leur destination, de leur origine, à quel peuple les attribuer; par Alfred Lallemand, juge de paix du canton est de Vannes. In-18, iv-211 p. Vannes, imp. Galles. 1 25

CALENDRIER DU DIOCÈSE DE VANNES, suivant l'Ordo, année 1878. In-32, 30 p. Vannes, imp. Galles.

ER PETENIEU A VUHÉ PÉ ER SEIH SACREMENT HAG ER SACRIFIC INSTITUET DRE HER SALVER JÉSUS-CHROUST. In-12, 308 p. Vannes, imp. Galles.

HISTOIRES ET PARABOLES DU P. BONAVENTURE GIRAudeau. In-8°, 168 p. Lille, imp. et lib. Lefort; Paris, même maison.

MÉCHANT (LE). Pensées d'un ouvrier (vers); par S. In-8°, 8 p. Nantes, imp. Vincent; lib. Mahé. » 15

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR M^{re} H. DE L'ESPINAY, PROTONOTAIRE APOSTOLIQUE, VICAIRES GÉNÉRAL DE LUÇON ET DE NANTES. In-8°, 15 p. Luçon, imp. F. Bideaux. » 25

Extrait de la *Semaine catholique* de Luçon.

RAPPORT SUR L'EXPOSITION ARTISTIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE SAVENAY, lu en séance publique du Congrès de l'Association bretonne, le 7 septembre 1877; par Robert Oheix. In-18, 24 p. Redon, imp. Chauvin.

SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL, Conseil central de Nantes. Assemblée du 11 mars 1878. In-8°, 31 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

SOUVENIRS D'UNE MISSION MUSICALE EN GRÈCE ET EN ORIENT; par L.-A. Bourgault-Ducoudray, 2^e édition, in-8°, 31 p. Paris, imp. Chamerot; lib. Hachette et C^{ie}.

TRAITÉ DE COMMERCE ET TARIF GÉNÉRAL DES DOUANES. Réponse de la Chambre de Commerce de Rennes à la circulaire ministérielle du 24 mars 1877. In-8°, 15 p. Rennes, imp. Caillot.

LE CORRESPONDANT

5 avril 1878. — I. Les nationalités en Autriche et leur his-
gyares (***). — II. Le comte de Serre (Ch. de Lacombe). —
amune, d'après le témoignage de ses apologistes, II (Edmond
— IV. Les causes de la Révolution (comte de Champagny, de
— V. Un tragédien anglais (Louis Régis). — VI. La marraine
on, II (A. Fontay). — VII. Le dialogue des statues à Rouen,
nri de Bornier). — VIII. Revue critique (P. Douhaire). — IX.
— X. Bulletin des travaux publics et de l'industrie. — XI.
politique (Auguste Boucher).

10 mai 1878. — I. Du rachat des chemins de fer par l'État (comte
II. Le royaume des Hellènes (comte de Gobineau). — III. La
d'après le témoignage de ses apologistes, III (Edmond Villetard).
raison démolie: Lettres, notes de voyages et souvenirs (J. Autran,
fr.). — V. *Similia contrariis*, saynète (Gustave Nadaud). — VI.
s et les hommes, courrier du théâtre, de la littérature et des
r Fournel). — VII. L'Académie des jeux floraux et M. de Mon-
— VIII. Mélanges. — IX. Un livre de théologie adressé aux
onde, par M. l'abbé Rouillot (De Selle de Beauchamp). — X.
sciences (Henri de Parville). — XI. Quinzaine politique
Boucher).

CONDITIONS D'ABONNEMENT

DE LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE.

La *Revue de Bretagne et de Vendée* paraît le 25 de chaque mois, par livraisons de 80 ou 88 pages, format in-8°.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Hors Nantes.. 15 fr. par an. || Pour Nantes... 12 fr. par an.

ON SOUSCRIT A LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE CHEZ

A Nantes.. Au bureau de la Revue, pl. du Commerce, 4.	A Brest.... LEFOURNIER.
A Paris.... DUMOULIN, libraire, quasi des Grands-Augustins, 13.	A Lorient... CHARLES.
A. AUBRY, rue Séguier, 18.	A Fontenay. FILLON.
A Rennes.. VERDIER.	A Luçon... RENAUD.
PLIHON.	A Vitré.... GUAYS.
FOUGERAY.	A Morlaix.. LE LÉDAN.
DENIEL.	A Lannion.. LE GOFFIC.
A Vannes.. GALLES.	A Dinan.... HUART.
A St-Brieuc. PRUD'HOMME.	A Redon... DUBOIS.
A Quimperlé. TH. CLAIRET.	A St-Malo.. CONI.
	A Tréguier.. LE FLEM.
	A Fougères. BREHIER.